

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 08 JUILLET 2016 À 09 H 30

(Convocation du 1^{er} juillet 2016)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUZERATE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme Arielle PIAZZA à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 38

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues avant d'attaquer l'ordre du jour, j'aimerais vous demander que notre conseil se recueille un instant à la mémoire de Michel ROCARD. J'ai participé hier à l'hommage national qui lui a été rendu dans la Cour des Invalides. On pouvait partager ou ne pas partager ses idées politiques, il a toujours été fidèle au Parti Socialiste, chacun sait que ce n'est pas mon cas. Néanmoins au-delà de ces divergences, nous avons tous salué sa stature d'homme d'État, le rôle qu'il a joué dans le mouvement des idées, dans notre pays, dans le gouvernement de notre Nation et puis aussi son engagement tout particulièrement dans les dernières années de sa vie pour le développement durable. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui dans la Commission dite du « Grand emprunt », puis ensuite d'échanger nos idées dans un livre qui portait un titre un peu compliqué, « La politique telle qu'elle meurt de ne pas être » et j'avais apprécié sa vive intelligence, son ouverture d'esprit, sa tolérance, son respect de l'autre donc je vous invite à observer une minute de silence à sa mémoire.

Minute de silence

Je vous remercie.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je vais vous faire un bilan rapide de l'organisation de l'Euro 2016 à Bordeaux. La manifestation n'est pas tout à fait terminée puisque la *fan zone* reste ouverte jusqu'à dimanche. Je pense qu'elle accueillera une grande foule pour la finale entre la France et le Portugal. Hier soir pour le match France/Allemagne, d'après les derniers chiffres que nous a communiqués la Police, il y avait environ 45 000 personnes sur la *fan zone*. Au total c'est donc 500 000 personnes d'ores et déjà qui sont venues place des Quinconces dans des conditions optimales. La sécurité, j'espère que ce sera le cas, évidemment nous restons d'une très grande vigilance jusqu'à dimanche soir, la sécurité a été bien assurée grâce à un dispositif efficace et à une coordination de tous les instants entre les services de l'État, la Police, nos propres services à qui je voudrais rendre hommage. La fréquentation de cette *fan zone*, j'ai pu m'en rendre compte hier soir était à 95% le fait de jeunes, de très jeunes et je crois que c'était particulièrement chaleureux et euphorique. Le Président de la Fédération allemande de football s'est même exclamé, « C'est sans conteste la plus belle *fan zone* de France ». Le stade a également très bien fonctionné, il a fait le plein sur les 5 matchs du 11, 14, 18, 21 juin et 2 juillet et la sécurité a aussi été assurée dans les bonnes conditions par l'organisateur, l'UEFA, et à l'extérieur du stade par nos services et les services de l'État. L'acheminement des spectateurs s'est fait dans de bonnes conditions grâce à l'effort qui a été fait par KÉOLIS pour augmenter la fréquence des rames de tramway et la desserte en navettes. Il n'y a eu, là non plus, aucun incident. J'aimerais souligner également que plus de 60 associations ou centres sociaux et de prévention des 28 communes métropolitaines ont bénéficié du dispositif destiné à des enfants défavorisés âgés de 8 à 16 ans, plus de 100 enfants malades issus des hôpitaux, 60 enfants placés au Centre départemental de l'enfance d'Eysines ont pu assister aux matchs. Et puis il y a eu toutes les animations dans le cadre de l'appel à projets qui avait été piloté par Emmanuel GRIZOT et Alain GIRESSE. Donc au total une très belle manifestation. Je pense que le club des villes organisatrices a eu raison de tenir bon et de maintenir l'organisation des *fan zones*. Quant aux retombées économiques, il est évidemment trop tôt pour les chiffrer. Au stade actuel, nous avons

additionné à peu près 150 000 visiteurs étrangers porteurs ou non de billets. Ce sont autant de consommateurs pour nos restaurants, nos hôtels, nos commerces et pour l'activité économique générale de la ville, donc on fera ce bilan le moment venu. Voilà, les quelques éléments que je voulais vous donner sur cet événement qui n'est pas encore tout à fait terminé, mais dont on peut dire, comme l'a titré le journal Sud-Ouest récemment que « Bordeaux a réussi son EURO 2016 ».

Je vais demander maintenant... Pardon, Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Un petit clin d'œil pour démarrer notre séance. Vous voyez avec les chiffres que vous avez donnés de la Police sur la *fan zone* qui sont tout à fait fiables quand elle veut, elle peut donner des chiffres fiables.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, j'ai compris l'allusion, mais je n'ai pas donné les chiffres des organisateurs, je me suis calé sur les chiffres de la Police. Parfait, alors nous continuons, je voudrais mettre aux voix l'adoption... Pardon, Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Juste un mot de commentaire pour mettre un léger bémol à votre enthousiasme sur la réussite de cet EURO 2016. Certes les points que vous avez cités, la sécurité a été au rendez-vous. Les déplacements également, ça s'est plutôt bien passé. Je note quand même que nous avions, et nous l'avions déjà déploré ici, prévu un surdimensionnement coûteux de la *fan zone*. Vous avez cité vous-même les meilleurs chiffres, c'était à peu près 45 000 spectateurs. Nous avions prévu une jauge de 65 000 spectateurs sur cette *fan zone* donc un surdimensionnement qui représentait des coûts pour notre établissement. Le stade également, vous avez cité entre 80 et 95% de remplissage. Je me permets de rappeler ici, sans revenir sur la genèse de la construction de ce Grand stade, c'est qu'il était notamment envisagé sa construction à la demande de ces Messieurs de l'UEFA, Monsieur PLATINI en tête, qui étaient venus nous dire « *Votre stade Chaban-Delmas, il est obsolète, notamment parce que les espaces de réception VIP ne sont pas à la hauteur de manifestations aussi honorables que l'EURO 2016* ». C'était une des motivations. Et on se rend compte que, dans la sous occupation du nouveau stade ou du Grand stade à l'occasion de l'EURO 2016, c'est précisément les places et les loges VIP qui n'ont pas été au rendez-vous et qui n'ont pas été remplies pour la bonne raison que l'UEFA, dont tout le monde connaît la rapacité, avait demandé des prix qui sont exorbitants, qui font que les partenaires commerciaux n'ont pas pu les louer. Donc bémol un peu à cet enthousiasme, une *fan zone* surdimensionnée, un Grand stade également largement conçu pour cet événement qui n'a pas été rempli. Nous savons que, pendant la saison ordinaire des Girondins de Bordeaux, il est loin d'être rempli, on espérait au moins une capacité de remplissage de 100% ce qui n'a pas été le cas donc permettez-moi, autorisez-moi, Monsieur de Président, un dernier mot. Vous savez qu'actuellement, on est en train de totalement remettre en question ce qu'étaient les prévisions des retombées économiques telles que vous les avez citées vous-même d'ailleurs dans cette enceinte qui résultait des calculs qui avaient été faits par l'Université de Limoges. Moi, jusqu'à présent, je pensais que l'Université avait travaillé en toute indépendance, et on se rend compte maintenant qu'en fait c'était une commande de l'UEFA, payée par l'UEFA, instrumentalisée par l'UEFA pour arriver à convaincre les collectivités locales d'accueillir dans des conditions très fastueuses cet événement et incontestablement vous vous êtes, vous, comme d'autres, basé sur ces chiffres-là. Attendons, « Il faut attendre la fin de la foire pour compter les bourses », attendons, nous, l'analyse fine de ces retombées économiques pour voir si vraiment, les chiffres qui ont été annoncés étaient ou non...

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur HURMIC, je ne vais pas m'engager dans la polémique. Je dirais simplement « *Errare humanum est, perseverare* »

diabolicum ». Voilà. Vous avez votre point de vue, nous avons le soutien de l'immense majorité de la jeunesse bordelaise et c'est ça qui me fait plaisir. Cet évènement est un fantastique succès et nous avons eu raison de le financer et de l'accompagner.

(Applaudissements)

COMMUNICATIONS

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

Procès-verbal de la séance du 27 mai 2016 – Adoption

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous allons mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 27 mai. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais demander à Patrick PUJOL et à Claude MELLIER d'assurer le secrétariat de notre séance.

M. Patrick PUJOL : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais vous présenter les affaires groupées. Je voudrais préciser que l'affaire 81 a été retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRES REGROUPEES :

M. JUPPE

(n°1) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole au sein du Conservatoire botanique Sud Atlantique - Désignation - Décision

Unanimité – Désignations effectuées

M. CAZABONNE

(n°3) Contrat de co-développement 2015-2017 - Adaptation des contrats - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Réseau de transports urbains - Délégation de service public - Avenant n° 1 - Adoption - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°5) Marchés Publics - Achat et installation de bâtiments modulaires neufs et d'un abri provisoire pour l'entretien courant d'un bus au dépôt de bus provisoire de Bastide-Niel - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°6) Marchés Publics - Réparation des rails d'alimentation par le sol (APS) situés en carrefour - Marché négocié sans mise en concurrence préalable - Autorisation - Autorisation de signer

Unanimité

M. DUPRAT

(n°7) Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau TBM 2016 - Adaptations - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°8) Marchés Publics - Service de transport scolaire sur le territoire de Bordeaux Métropole - Secteur Mérignac - Années 2016-2021 - Lot 10-B : Secteur Mérignac - Ecoles Maternelles et Primaires (9 circuits) - Lot 11 : Secteur Mérignac - Collèges et Lycées (10 circuits) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°11) Marchés Publics - Services réguliers de transport scolaire réservés aux élèves en situation de handicap sur le territoire de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUPRAT

(n°12) Réseau de transports urbains Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2015 - Régularisation du solde du forfait de charge - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°13) Protocoles transactionnels - Marché n°000246U dit MRV01 - Mandataire ALSTOM - Autorisation de signer

Unanimité

Mme CALMELS

(n°14) Projet Pyrauto de la société HERAKLES à Saint-Médard-en-Jalles - Subvention à l'investissement en Recherche et Développement et à l'Immobilier - Conventions - Décision - Autorisation -

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°16) Programme européen URBACT III 2014-2020. Participation de Bordeaux Métropole au projet IN FOCUS porté par Bilbao - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°17) BGE Sud-ouest - Accompagnement et couveuse d'entreprise - Financement du plan d'actions 2016 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°18) Manifestation Aéro Défense Support (ADS) Show - 28 et 29 septembre 2016 - Mérignac - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°19) Association Technowest - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°20) Association Alpha - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°21) Soutien à trois acteurs de l'économie numérique : SYRPIN, ECOM33 et CATS - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°22) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Année 2016 - Subvention d'action spécifique pour l'organisation du Décastar à Talence les 17 et 18 septembre 2016 - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Mme CALMELS

(n°23) Zone industrielle de Blanquefort - Vente d'un terrain de 15 000 m² à la société Délidess - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°24) Site Cinq Chemins - Le Haillan - Arrêt du bilan de la concertation - OIM
Bordeaux Aéroport - Approbation - Décision

Unanimité

M. BOBET

(n°27) Accord-cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme aménagement économique - Modification du contenu et des modalités de financement du programme de travail 2016 - Avenant n°1 au marché subséquent 2016 relatif au programme 50 000 logements - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Monsieur
MANGON

M. BOBET

(n°28) Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2016
Délibération cadre - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°29) GRADIGNAN - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements individuels locatifs, 1, rue de Pichey, Les Coqs Rouges - Emprunts d'un montant total de 4.460.805 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°30) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 4 logements collectifs locatifs et situés 25, rue Camille Sauvageau - Emprunts d'un montant total de 495.758 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Madame
CHAZAL

M. BOBET

(n°31) Exercice 2016 - Budget principal et Budgets annexes - Affectation des résultats constatés au compte administratif 2015 - Décision - Adoption

Unanimité

M. DAVID

(n°33) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à la maîtrise d'œuvre de projets de rénovation-extension de bâtiments - Convention constitutive - Décision - Autorisation de lancement et de signature -

Unanimité

M. DAVID

(n°34) École maternelle Bellegrave - Transfert en pleine propriété à la commune de Pessac - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°35) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat de bâtiments modulaires - Convention constitutive - Décision - Autorisation de lancement et de signature -

Unanimité

M. DAVID

(n°36) Régime indemnitaire des ingénieurs : impact du décret du 25 février 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°37) Evolution des tarifs de la complémentaire santé IPSEC - Avenant au contrat au 1er janvier 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°38) Direction des restaurants du personnel et des élus métropolitains- Avenant N°3 à la convention de groupement de commande ADARCE - Autorisation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°39) Ajustement des effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DAVID

(n°40) Fourniture de consommables et de petits équipements de bureau pour Bordeaux Métropole et les villes et CCAS de l'agglomération bordelaise en groupement de commande - Accord-cadre - Autorisation - Décision

Unanimité

M. DAVID

(n°41) Fixation des ratios de promotion à un avancement de grade, à une classe exceptionnelle ou à un échelon spécial- autorisation- décision

Unanimité

M. RAYNAL

(n°43) Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°44) Partenariat Bordeaux Métropole - Cap Sciences - Montant des subventions pour l'année 2016 - Convention pluriannuelle 2015-2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°45) Contrat de plan Etat-Région (CPER) volet recherche - financement des études pour le projet du Centre d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) : projet CREATIF - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°47) LE TAILLAN-MEDOC - Projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de Résidence autonomie - Cession du terrain nu situé 39 avenue de la Croix, cadastré AM 321 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°48) EYSINES - rue Martin Porc - Cession d'un terrain nu de 12 518 m² environ à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°49) Bordeaux Métropole - Démarche URBALAB - Frais d'indemnisation dans le cadre de l'appel à idées - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°50) Association Ecosite du Bourgailh - Subvention au fonctionnement de l'association - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°51) Université de Bordeaux - Projet de recherche du laboratoire Biogéco : REStaurer des ZOnes Humides alluviales en contexte péri-urbain (REZOH) - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°52) TALENCE - Requalification du quartier de Thouars - Aménagement paysager - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention - Décision - Convention - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°53) Plan local de mise en accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics de la commune de Mérignac - Adoption

Unanimité

M. PUJOL

(n°54) Gradignan - Requalification des espaces emblématiques du centre-ville - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Unanimité

M. PUJOL

(n°56) Bordeaux - Rue Finlay - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) entre Bordeaux Métropole et la polyclinique Bordeaux nord Aquitaine (PBNA) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°57) Statuts de GERTRUDE - Accord sur l'extension de l'objet social afin de permettre à la Société anonyme d'économie mixte de soumissionner aux consultations du Pérou pour le conseil en géométrie des carrefours - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Monsieur
LE ROUX

Mme JACQUET

(n°58) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2015 - Décision - Adoption

Unanimité

Mme JACQUET

(n°59) Rapport d'activité et financier de la régie de l'eau industrielle pour l'année 2015 - Décision - Adoption

Unanimité

Mme JACQUET

(n°60) Assistance à maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information pour la construction et le déploiement du programme du système d'information des services publics d'eau et d'assainissement - Marché UGAP - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme MELLIER

(n°61) Bordeaux - Bègles - Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc - Convention de travaux relatifs à la déviation de la canalisation TIGF (Transport et infrastructures Gaz de France) - Autorisation - Décision -

Unanimité

M. DUCHENE

(n°62) Programme 50 000 logements - Saint-Médard-en-Jalles - Secteur "Centre-ville le Bourdieu" - Bilan de la concertation - Réalisation d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - Décisions - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur GUICHOUX

M. DUCHENE

(n°63) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Acquisition des immeubles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain sur le secteur du Bourdieu Cassy Vigney - Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique et de la procédure d'enquête parcellaire - Approbation - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur GUICHOUX

M. DUCHENE

(n°65) Bordeaux - Convention de Projet urbain partenarial - Aménagement de voirie Boulevard Alfred Daney - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°66) Convention cadre avec l'Aurba pour la période 2016/2020 - Modification des modalités d'octroi et de versement de la subvention de Bordeaux Métropole - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote: Madame FERREIRA

M. DUCHENE

(n°67) Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux - Module d'enseignement optionnel sur l'articulation entre usages, paysage et projet sur la commune de Talence - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°68) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Réalisation des groupes scolaires prévus au programme des équipements publics - Principe de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°69) Bordeaux - Zone d'aménagement Concertée Bastide Niel - Réalisation du groupe scolaire n°1, appelé Hortense, prévu au programme des équipements publics - Principe de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°70) Association Vélo-Cité - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°71) Association "Cycles et Manivelles" - Subvention de fonctionnement 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°74) Projets de voirie sur la commune de Lormont - Juillet 2016 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°75) Dispositifs de soutien à la rénovation Bâtiment basse consommation (BBC) des copropriétés dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) "Ville de demain" - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°77) Organisation de la 18ème édition des Assises européennes de la transition énergétique à Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°78) Attribution d'une subvention à l'association ACIDD (Association communication et information pour le développement durable) pour l'organisation de l'université d'été de la communication pour le développement durable - Autorisation - Signature

Unanimité

M. ALCALA

(n°80) Marchés Publics - Mise à disposition d'agents de sécurité sur les sites de la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Autorisation et signature

Unanimité

M. HERITIE

(n°81) Subvention de Bordeaux Métropole - Soutien et programmation culturelle - Convention - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. VERNEJOUL

(n°82) Résidence d'artiste de deux mois dans le cadre de l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et l'Etat du Guanajuato/Zone métropolitaine de Leon (Mexique) - Décision

Unanimité

M. VERNEJOUL

(n°83) Projet de coopération entre Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°84) Restructuration du crématorium de Pessac Mérignac - Cofinancement Fonds européen de développement régional (FEDER) - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°85) Marchés publics - Maintenance corrective et évolutive de la solution APIC - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°86) Mise en œuvre du socle technique destiné à consolider les systèmes d'information de Bordeaux Métropole et des communes mutualisant le numérique et les systèmes d'information - Union des groupements d'achats publics (UGAP) - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°87) Ambarès et Lagrave - Parcelle BV 93- Cession du terrain à un horticulteur - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°88) Convention de travaux relative à la déviation d'une canalisation de gaz à Bouliac entre Bordeaux Métropole et TIGF (Transports et infrastructures Gaz de France) - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Des indications de vote sur ces affaires regroupées ? Monsieur CHAUSSET ?

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, donc nous voterons contre la 18, affaire regroupée, et nous avons une demande parce qu'au départ cette délibération avait prévu d'être dégroupée, c'est la 46 donc nous aurions souhaité qu'elle soit dégroupée pour pouvoir intervenir dessus, merci.

M. Alain JUPPÉ : Bien c'est noté. Monsieur GUICHOUX.

M. Jacques GUICHOUX : Monsieur le Président, Chers Collègues pour rester en cohérence avec des propos tenus lors d'un précédent conseil et mon vote en conseil municipal, je vote contre les affaires 62 et 63 présentées par Monsieur DUCHENE.

M. Bernard LE ROUX : Oui je ne participerai pas au vote sur l'affaire n°57 concernant GERTRUDE.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Nous aurons des votes sans intervention :

- Affaire n°14 HÉRACLÈS : contre,
- Affaire n°18 ADS SHOW : contre,
- Affaire n°22 Décastar Talence : contre,
- Affaire n°29 VEFA : contre.

Et nous vous proposons, je vous l'ai proposé en entrée de séance quasiment, Monsieur le Président, que la 79 sur le rapport des OM (ordures ménagères) soit portée en début de séance pour qu'on ait un échange sur la manière dont le conflit s'est mené.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur les votes, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame FERREIRA ?

Mme Véronique FERREIRA : Je ne participerai pas à la délibération n°66 qui concerne l'Agence d'urbanisme.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Juste préciser que des modifications ont été apportées sur les affaires 7, 37, 63 et sur l'affaire relative à l'affaire n°51 sur l'annexe. Je préfère le préciser.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ces modifications sont connues des membres de l'Assemblée. Donc les délibérations regroupées avec ces votes sont adoptées et nous passons à l'ordre du jour.

Il a été convenu que les affaires de Monsieur TOUZEAU 72, 73, 76 passeraient en tête. D'ailleurs ce sont des affaires reportées pour l'une d'entre elles en tout cas de la précédente séance et qu'ensuite, conformément à ce qui vient d'être demandé par

Monsieur GUICHARD, nous traiterions de la 79 puis on reprendra l'ordre normal.
Monsieur PUJOL.

M. TOUZEAU

(n°72) Programmation 2016-2018 du logement locatif conventionné dans le cadre de la délégation des aides à la pierre - Décisions - Autorisations

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? Madame BLEIN ?

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, Chers Collègues. Cette délibération qui traite spécifiquement de la programmation du logement locatif social nous permet de donner plus largement un avis sur la politique métropolitaine en matière d'aide à la pierre. Nous partageons plusieurs constats ou analyses sur l'ensemble de ce dossier.

En premier lieu celui de la difficulté persistante à répondre à la forte demande de logements pour les ménages les plus modestes. C'est d'ailleurs sur ce constat que s'appuie le programme d'action de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et Bordeaux Métropole. Le parc locatif social représente 22 % des résidences principales sur l'agglomération alors que 70 % des ménages ont des revenus qui les rendent éligibles à celui-ci. Face à ce constat, nous apprécions très positivement la dynamique du nombre de constructions et particulièrement l'évolution de la production de PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Cependant celle-ci reste insuffisante au regard des enjeux sociaux sur le territoire. Mais 3 200 agréments obtenus en 2015 et surtout 3750 demandés pour 2016 sont particulièrement ambitieux. Ils sont d'ailleurs à des niveaux que d'aucuns jugeaient ici inatteignables, il n'y a pas si longtemps. Il faut noter que si ces objectifs peuvent être atteints, ce ne sera qu'avec le concours financier de l'Etat. Son maintien est une bonne nouvelle, même si le programme d'action 2016 sur les aides à la pierre est toujours en attente de quelques centaines de milliers d'euros de l'Etat ainsi que de l'ANAH pour être stable par rapport aux engagements de 2015. Enfin, nous avons déjà eu aussi l'occasion de dire notre opposition aux ventes de logements sociaux dans le contexte de pénurie actuel. Quant aux VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), notre position était confortée par la position des bailleurs qui commencent eux-mêmes à constater un risque de perte de savoir-faire. Même si cette méthode permet sans doute d'installer plus de mixité comme c'est le cas à Villenave d'Ornon où notre établissement garantit un prêt pour 174 logements construits en VEFA, nous espérons que les proportions baisseront dans les années à venir. Il faudrait pour cela que le législateur se pose sur ce sujet de la mixité dans les opérations conventionnées. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération est l'occasion pour nous de nous féliciter des objectifs affichés de production de logements locatifs sociaux soit 3 754 logements en 2016 dont 1175 PLAI. Ces objectifs s'inscrivent dans la dynamique amorcée depuis le mandat dernier et particulièrement depuis 2011. Ils sont conformes et même supérieurs aux objectifs du PLU (plan local d'urbanisme) qui sera bientôt adopté.

Toutefois, plusieurs bémols sont à apporter à ce *satisfecit*. Dans un ordre croissant, la programmation projetée est inférieure aux objectifs présentés par le Préfet qui

prévoyait 4 137 logements même s'il est vrai que nous sommes dans les clous de la tranche ferme. Dont acte.

En deux et ce qui est plus ennuyeux, nous le savons, et c'est rappelé dans le rapport, un décalage important est à attendre entre le prévisionnel et la programmation arrêtée de l'ordre de - 25% à - 30%. Nous serions alors dans une programmation inférieure aux objectifs du PLH (programme local de l'habitat).

Enfin nous avons eu connaissance, il y a moins d'un mois, des conclusions de la Commission d'enquête sur le PLU3. Sur ce volet - et elles sont plutôt claires - elles recommandent aux communes de se mettre en conformité avec les objectifs de la loi SRU (solidarité et au renouvellement urbains) et la production de logements locatifs sociaux inhérents. L'État et le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement ont émis le même point de vigilance afin d'être cohérents avec l'estimation des besoins de la population et d'être en adéquation avec les revenus de la population. Tous deux ont insisté sur la nécessité que l'ensemble des communes s'inscrive dans une démarche vertueuse sur le sujet. Et c'est bien ce qui pêche encore aujourd'hui, nous n'agissons pas tous en même ordre de marche volontaire. Force est de constater que les communes déficitaires creusent leur retard et toutes ne produisent pas le même effort pour le rattraper. Si certaines communes comme Bordeaux font face à un défi quantitatif gigantesque, ce que l'on peut comprendre, comme à moindre échelle Mérignac ou Bruges, ce n'est pas le cas de toutes les communes comme Saint-Aubin, Saint-Médard, Villenave d'Ornon, Le Taillan notamment. Ces mêmes communes déficitaires qui pour certaines d'entre elles font des pieds et des mains pour bénéficier d'un transport en commun en site propre et qui se défaussent parallèlement de leurs obligations en matière de logements locatifs sociaux.

Il est regrettable que ces communes ne prennent pas part à ce défi et on ne peut que souhaiter que le projet de loi « Égalité des territoires et citoyenneté » vise justement à corriger cela. Qu'elle préconise des aménagements et des rééchelonnements des objectifs pour contraindre ces communes, en plus des pénalités déjà en vigueur laissées à la discrétion du Préfet, qu'elles préfèrent encore payer à ce jour.

Nous le savons tous, le logement reste un enjeu majeur qui doit constituer une de nos priorités. Le logement reste un droit à respecter pour garantir à tout être humain la possibilité de s'inscrire dans un projet de vie. La difficulté à se loger voire même à se maintenir dans son logement reste une réelle préoccupation pour beaucoup de familles et de personnes de tous les âges : jeunes, adultes ou âgés. À cet égard, qu'il s'agisse de la fondation de l'Abbé Pierre ou d'autres structures qui, chaque année, font un état des lieux dans ce domaine, tous les rapports sont particulièrement alarmants. Selon les chiffres de l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques), le logement constitue désormais 20 % des dépenses des ménages et 10 % pour l'alimentation, soit l'inverse d'il y a 50 ans. En 15 ans, le prix des logements rapporté aux revenus disponibles des ménages a augmenté de plus de 60 % en France. À Bordeaux, les prix de l'immobilier ont augmenté de plus de 14,8% depuis 5 ans et plus de 43% depuis 10 ans. Pour beaucoup de ménages, il est désormais inenvisageable de demeurer sur Bordeaux voire dans l'agglomération.

Faut-il rappeler que l'enjeu du logement, c'est à la fois un enjeu environnemental pour chercher à éviter l'étalement urbain, un enjeu économique, un enjeu social et humain. C'est une source forte d'inégalités entre les primo-accédants et les déjà propriétaires, entre les jeunes issus d'un milieu aisné et les autres. Nombre de ceux qui achètent un bien immobilier pour la première fois le doivent à un don ou un héritage qui leur tient lieu d'apport personnel. 25% en 2013 contre 20% en 2002.

Les conditions de logement influent sur le statut social et son estime de soi et son identité. Les ménages, dont les charges du logement sont inférieures à la moyenne, c'est-à-dire très souvent des propriétaires, dépensent plus dans les loisirs et les vacances. À salaire égal et logement identique, un propriétaire est moins stressé,

moins déprimé, a moins peur du déclassement social qu'un locataire. Sans parler évidemment de tous ceux qui sont mal logés ou non logés.

À ce propos, j'attire votre attention sur les derniers chiffres alarmants communiqués lors de la dernière Assemblée générale de juin 2016 du CAIO (centre d'accueil d'information et d'orientation) de Bordeaux. En 2015, 5303 ménages différents ont sollicité le 115 représentant 7 293 personnes, une moyenne de 28 places disponibles par jour, ce qui constraint les écoutants à signifier 100 refus par jour en moyenne.

Le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) Urgence, le 115, c'est 795 places d'hébergement d'urgence financées en 2015 auxquelles s'ajoutent 269 personnes en période hivernale. Selon les associations caritatives œuvrant dans ce domaine, 600 familles dans la Métropole vivent aujourd'hui dans des chambres d'hôtel dont des enfants, auxquelles nous pouvons ajouter les jeunes en rupture de plus en plus nombreux, les demandeurs d'asile, toutes les populations fragilisées, précarisées, menacées sans cesse expulsées comme les Roms bulgares sur les Métropoles. Bref, ce n'est pas vraiment la société que l'on souhaite et qui peut nous rendre fiers.

Alors pour conclure, je pourrais paraphraser un journaliste des Échos dont je ne partage pas toujours les analyses, mais qui a produit un rapport très intéressant dans ce domaine, je reprendrai cette formulation qui résume bien tout l'enjeu de la politique du logement qui doit susciter toute notre vigilance « *Derrière la façade du bonheur, l'attractivité de notre agglomération notamment, il y a aussi l'architecture de bien des malheurs, et c'est ce à quoi nous devons nous atteler à travers une politique ambitieuse en matière de logement social* ». J'en appelle donc à la raison et au courage politique toutes les communes retardataires dans ce domaine, je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, à mon tour sur cette délibération rapportée par Jean TOUZEAU.

Déjà pour dire que c'est bien effectivement que ce genre de délibération arrive en début de conseil parce que ça constitue un sujet important, voire structurant. Je rappelle un chiffre très simple qui permet de bien mesurer l'enjeu. Au début des années 2000, le coût du logement en France et en Allemagne était similaire, à peu près 15% des dépenses d'un foyer. Aujourd'hui en France, on est à peu près à 25% et en Allemagne, nous sommes toujours à 15 %.

Quand vous mesurez l'impact en termes de pouvoir d'achat pour les ménages, il est énorme. Notre agglomération, depuis maintenant un peu plus de 10 ans, a fait du logement une priorité et je suis content que ça demeure une grande cause métropolitaine. Comme l'a dit Jean TOUZEAU, avec les objectifs que l'on a ici, qui ne sont pas tout à fait ceux que le Préfet souhaitait nous imposer il y a quelques mois, mais le bémol est assez faible, nous continuons à produire beaucoup de logement social. Beaucoup, mais jamais assez de logement social parce que continue à se poser une problématique dans notre Métropole qui est « Comment bien se loger et comment se loger à un coût raisonnable ? ». On sait bien que ce sujet-là, nous ne l'avons pas encore totalement résolu. Année après année, quand nous regardons l'évolution de la population sur la Gironde, nous constatons que la Métropole bordelaise régresse en termes de pourcentage parce que nous ne sommes pas assez attractifs et derrière, il y a des questions de mobilité, derrière il y a des questions d'embouteillages, derrière il y a question de coût écologique et il faut que nous progressions encore.

Sur la ville de Bordeaux, plus particulièrement... l'autre fois, j'étudiais un dossier et un chiffre m'a frappé et je demande à le vérifier : seulement 14% des foyers bordelais ont des enfants. C'est-à-dire que la part de foyers à enfants est très faible à Bordeaux parce que d'une part, il y a beaucoup d'étudiants et on sait qu'on a beaucoup de logements avec un seul étudiant ou de la colocation. Il y a un certain nombre de personnes âgées, mais il y a aussi la difficulté pour le cœur actif de se loger dans la ville. Je n'ai pas les chiffres sur la Métropole, mais je pense qu'il y a le même genre de problématique et donc il faut que nous continuions notre effort.

Dernier point, Monsieur le Président, c'est une demande à votre égard comme Président et aussi comme Maire de Bordeaux : cela fait plusieurs années que nous demandons à avoir la répartition des logements sociaux en pourcentage par quartier. Aujourd'hui, c'est extrêmement simple à avoir. Sur les coûts des logements, vous allez sur le site de la Chambre des notaires de Bordeaux et par quartier à l'intérieur de Bordeaux, vous avez le prix au mètre carré et vous avez l'évolution des prix. Il serait intéressant pour les 8 quartiers, pour reprendre le périmètre des conseils de quartier, que nous ayons la ventilation en termes de logement social et l'évolution de ceux-ci. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir, Monsieur MANGON ou Monsieur DUPRAT.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots sur ce sujet important.

D'abord pour me féliciter et féliciter Jean TOUZEAU et la Métropole de notre action déterminée en matière de production de logement social. Je veux rappeler que nous avons inscrit dans le PLU un objectif très ambitieux puisqu'il s'agit de tendre vers 40 % de production de logement locatif social dans l'offre nouvelle de logement. On ne peut donc pas dire que nous n'avons pas d'ambitions. D'autre part, les chiffres de réalisation témoignent que nous sommes à peu près dans l'épure que nous nous étions fixé, c'est-à-dire la production d'à peu près 3 500 logements sociaux par an. C'est donc une satisfaction de voir que face à un défi qui nous est posé effectivement, eh bien la Métropole tient totalement son rang, ses engagements, et que la production à cet égard est satisfaisante.

Ça me donne l'occasion aussi de tordre le cou à des espèces de fantasmes des positions dogmatiques qui sont régulièrement avancées dans cette Assemblée, en particulier vis-à-vis de deux éléments extrêmement importants qui sont la VEFA et la vente de logements. Notre collègue, tout à l'heure, a mis en cause la VEFA en disant que ce n'était pas du tout ce qu'il fallait faire, moi je crois qu'au contraire la VEFA est un élément déterminant dans notre capacité à produire 3 500 logements sociaux par an. Sans elle, nous ne l'aurions pas fait. D'autre part, la VEFA a un autre avantage extrêmement puissant, c'est que c'est un vecteur très fort de mixité sociale réelle, en particulier en amenant le logement social absolument partout dans tous les types de quartier, dans tous les types d'emplacement, des plus huppés aux moins huppés et ça c'est un outil qui est considérable, un outil concret et remarquable.

De la même manière, la vente de logements est régulièrement décriée dans notre Assemblée. La vente de logements sociaux. Évidemment, il faut en mesurer la quantité, mais la vente de logements sociaux, je veux rappeler que pour beaucoup de ménages très modestes, c'est la seule façon d'avoir une accession très très abordable. Il y a beaucoup de ménages très modestes de l'agglomération qui ne seraient jamais devenus propriétaires de leur logement si les bailleurs sociaux n'avaient pas vendu une part raisonnable de leur patrimoine. Et j'ajoute en plus que pour les bailleurs sociaux,

c'est un facteur essentiel pour reconstituer des fonds propres si nécessaires à la production de logements neufs.

Enfin je voudrais dire à notre collègue, il faut aussi que notre collègue CASSOU-SCHOTTE dont j'apprécie souvent l'expression, mais qu'en l'occurrence, je lui délivre un carton rouge. Carton rouge, ma Chère Collègue, dans ces temps de l'UEFA, vos informations sont extrêmement mauvaises. J'ai vu que mon collègue Christophe DUPRAT voulait s'exprimer donc je ne le ferai pas à sa place, mais sur les communes que vous avez citées, notamment la mienne en l'occurrence, nous sommes aujourd'hui à 20 % de logement locatif social sur la commune. Nous étions à 12 % il y a moins de 10 ans. Je poursuis en la matière voire même l'amplifie la politique de mon prédécesseur en matière de production de logement social. Nous serons à 25% en 2025. Je ne vois pas ce qui vous autorise à nous clouer au pilori. Nous faisons, au contraire, des efforts remarquables. C'est la même chose à Saint-Aubin où la production a été, Christophe le dira tout à l'heure, doublée ou triplée.

Donc s'il vous plaît, vous n'êtes pas les seuls dépositaires de la préoccupation sociale dans cette Assemblée, elle est très également répartie entre beaucoup de collègues. Ce n'est pas parce qu'on est à gauche qu'on a le monopole du cœur, ça a été dit il y a longtemps et il y en a assez de se faire donner des leçons par des gens qui n'ont pas de raison de nous en donner. Donc s'il vous plaît, cette question du social, j'en ai assez qu'elle soit phagocytée par un certain nombre de nos collègues qui en font un totem porté très haut, ce qui compte c'est la réalité des faits et la réalité des faits elle est équilibrée.

(Applaudissements)

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, puisque j'ai été désigné à la vindicte par un de nos collègues ou plutôt communément la commune de Saint-Aubin, lui rappeler qu'on ne fait pas une idée sur ce qui est fait dans une commune en lisant une délibération par rapport à une programmation triennale. Il y a une histoire qui existe.

Madame, le premier logement social construit à Saint-Aubin, il l'a été en 2001. Avant, il n'y en existait pas donc comment voulez-vous en avoir un nombre suffisant en ayant commencé 20 ans, 30 ans ou 40 ans après les autres ? De plus, entre 2005 et aujourd'hui, on est passé de 41 à 313 logements sociaux, ce qui en fait la commune qui a eu la plus forte progression de logements sociaux sur l'agglomération en termes de logements. Ça continuera dans cet esprit-là et nous avons récupéré le dernier chiffre triennal qui est à 185% et vous êtes en train de dire que nous serions des mauvais élèves ! C'est encore faire le procès du logement social. Laissez-nous travailler, laissez-nous faire du logement social et je le dis aujourd'hui sans aucun recours contre ces permis de logement social dans la commune, ce qui permet que ces logements sociaux se construisent et ne sont pas que des projets. Voilà Madame. Donc je vous invite à venir voir ce qui se fait plutôt que de vous faire une opinion au travers d'une ligne budgétaire sur une délibération qui est votée. Le logement social se construit avec les gens et ne se construit pas sur du papier. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Vous voyez, on a été 3 à être cités, je vais être le troisième à intervenir donc je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus par mes deux

collègues, mais je voudrais seulement que Madame CASSOU-SCHOTTE réinitialise ses données sur les efforts des communes qu'elle a citées. Je pense que ses données datent du début du siècle sûrement, mais ils ont l'habitude sur certains bancs à se baser sur des choses qui... et c'est toujours basé sur de la non-vérité. Voilà. Donc la Commune de Villenave d'Ornon a été le deuxième producteur de logements sociaux en 2015 juste derrière Bordeaux en nombre. Voilà les réalités. Donc, de temps en temps, remettez vos données à jour avant d'intervenir de cette manière-là, ça vous donnera de la crédibilité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TOUTON.

Mme Élizabeth TOUTON : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, moi je souhaite me réjouir de la programmation 2016 qui vient de nous être présentée pour la Commune de Bordeaux. Nous sommes en ordre de marche et, en 2016, la production sera de 959 logements sociaux - ils sont programmés ainsi - soit 1/3 de la programmation métropolitaine. Dans ces logements sociaux, 46% sont des PLAI et 39 % des PLUS (prêt locatif à usage social), ce sont donc des logements qui sont destinés aux plus modestes et comme cela a été évoqué, nous avons besoin de ces logements pour des personnes qui ont de faibles ressources.

Nous atteignons à Bordeaux les objectifs qui sont fixés au PLU 3.1 soit environ 1 000 logements par an et c'est un objectif que la ville s'est fixé dès 2010 et qui porte ses fruits puisque la hausse est effective et conséquente. Le parc social représente 40% des logements qui ont été livrés à Bordeaux entre 2008 et 2014. Grâce aux opérations d'aménagement en cours, dans lesquelles 35% de logements sociaux seront construits, grâce aux SMS (secteurs de mixité sociale), aux secteurs de diversité sociale, à l'ensemble des mesures qui ont été prises dans le PLU 3.1 et que nous appliquons d'ores et déjà, Bordeaux atteindra à l'objectif 2025, les 25% des logements sociaux.

Je souhaitais donc dire à quel point nous mettons tout en œuvre. Dès lundi d'ailleurs, vous présenterez, Monsieur le Maire, une délibération par laquelle la ville de Bordeaux renforcera ses aides aux bailleurs sociaux, de façon à pouvoir encore augmenter cette production.

En réponse à Monsieur FELTESSE sur la cartographie des logements sociaux par quartier, cette cartographie existe bien sûr et elle pourra lui être fournie, en tout cas je ferai en sorte qu'il l'obtienne.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je ne comptais pas intervenir dans ce dossier puisque mon amie Odile BLEIN l'a très très bien fait, mais je me suis permis d'applaudir l'intervention de mon ami d'Europe Écologie qui est intervenue et qui reçoit des volées de bois vert. Alors peut-être qu'elle le mérite sur cet aspect-là, moi je n'ai pas pour habitude de nommer les villes comme ça... mais vous voyez par le petit bout de la lorgnette, ça c'était son début d'intervention. Alors, je peux comprendre que quand on est Maire et qu'on est nommé surtout négativement, ça ne fait pas plaisir, je peux le comprendre, mais entendez quand même l'intervention d'Odile BLEIN. Entendez l'intervention de... excuse-moi ton, j'ai toujours du mal... ton prénom...

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

M. Max GUICHARD : Sylvie, entendez cet appel, entendez ce cri : malgré les efforts de notre Métropole que tout le monde reconnaît, un abîme se créé avec des centaines et des centaines de ménages qui sont exclus et ça, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Donc il faut que nous réfléchissions, certainement pas tous seuls. Il y a bien entendu le rôle de l'État en la matière, mais ne vous arrêtez pas au fait d'avoir été un peu bousculés, moi quand je le suis, je regarde aussi comment à côté les choses se passent, et je dis « *Si je suis bousculé, ça va peut être m'aider à bousculer l'essentiel* ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Max, vous devenez de plus en plus philosophe avec le temps qui passe, c'est très bien. Je n'ai pas observé que c'était les collègues mis en cause qui avaient commencé à donner des volées de bois vert. Il ne faut pas inverser les rôles. Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, je voudrais simplement faire une petite réponse. Ce que j'ai voulu signifier dans mon intervention, Messieurs, c'est qu'effectivement, nous ne sommes pas tous dans une même volonté égalitaire parce que vous avez un temps de retard qui est important et que j'ai pris en compte. Moi ce que j'entends et je suis ravie de l'entendre de votre part, c'est votre confirmation et votre volonté de vouloir... la marge de progression est grande, eh bien de votre volonté politique de vouloir, effectivement, diminuer ce retard. Je sais que les chiffres que j'ai utilisés, ce sont des chiffres... oui, le logement ce n'est pas que du papier, mais les chiffres sont là pour révéler ces inégalités. Moi je retiens simplement votre volonté exprimée de façon très forte dans cette enceinte. Dont acte. Et dans quelques années, nous pourrons le vérifier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, mes Chers Collègues, est-ce que Jean TOUZEAU va apporter quelques réponses avant que l'on conclue ?

M. Jean TOUZEAU : Juste quelques éléments en complémentarité. Tout d'abord pour souligner que cela a été bien mis en avant également par Vincent FELTESSE, ce dossier du logement social, c'est vraiment une grande cause métropolitaine. Lorsque l'on observe ainsi, depuis 2010, avec les perspectives 2016, on voit combien nous avons bien évolué sur cette offre de logement PLAI PLUS avec des PLS qui sont beaucoup plus ciblés sur les familles et sur les structures et nous avions ici des débats avec une volonté de prendre en compte cette nouvelle réalité.

C'est une grande cause métropolitaine avec un effort important sur le plan budgétaire globalement pour atteindre des objectifs qui doivent être toujours situés au-dessus de 3000 logements et que nous atteignons : production Métropole, à peu près 7500 logements chaque année et être au-dessus des 3000.

Deuxième élément important, il y a toutes les dimensions quantitatives qui sont mises en avant. Je pense qu'il faut être extrêmement attentif à la dimension qualitative. Nous avons à l'intérieur de la Métropole cette préoccupation qui a été mise en avant à travers des diagnostics où nous avons une production plutôt centrée sur des petits logements T1 ou T2, T3. Ce qui a été dit sur la modélisation, c'est le couple au-dessus d'un enfant, il va chercher plutôt des solutions, la famille, plutôt à l'extérieur de la Métropole parce que sur des éléments qualitatifs, il y a la question du coût bien sûr, mais il y a également la question du modèle tout simplement, l'attractivité du petit pavillon avec le jardin en péri-urbain ou à l'extérieur et je pense que cette dimension qualitative doit être travaillée notamment dans le logement, dans l'habitat collectif. Beaucoup d'efforts sont effectués et on voit bien aujourd'hui qu'il y a des propositions

nouvelles qui permettent de mieux prendre en compte cette réponse à un besoin exprimé par les familles.

Et du reste, je l'ai souligné dans la présentation, ce qu'il faut observer c'est que sur le plan national, il y a cette année une mobilisation spécifique sur les T1 et sur les T2. Et nous avons demandé de la fongibilité puisqu'à l'intérieur de la Métropole, nous sommes plus mobilisés sur le grand logement.

Et troisième point, je vais dans le sens de Madame CASSOU-SCHOTTE, sur les efforts que nous avons à faire collectivement sur l'offre de logement pour les plus fragilisés. Le logement d'urgence, le logement d'insertion, nous savons tous que nous avons besoin de répondre sur la question des aires d'accueil des gens du voyage. Il y a une mobilisation qui est absolument indispensable. Monsieur le Président, vous avez entrepris un débat avec chaque commune. Si nous parvenions, dans chaque commune, à avoir une offre spécifique sur cette cible-là, le logement d'urgence, je pense que nous pourrions progresser d'une façon beaucoup plus significative sur ces familles qui sont très très en difficulté, très fragilisées et sur lesquelles la mobilisation dans le logement PLAI, PLUS tel que nous le proposons dans cette délibération n'est pas forcément celle qui doit être la réponse la plus adaptée.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. S'il y a un sujet qui ne devrait pas faire polémique entre nous, c'est bien celui-là. Je pense qu'il n'est pas correct dans cette Assemblée de montrer du doigt tel ou tel Maire, d'autant que nous avons la même volonté dans ce domaine. Je vous rappelle que dans le projet de mandature que nous avons adopté, la production de logements et de logements pour tous avec une proportion importante de logements sociaux est en première ligne. C'est un de nos objectifs partagés. Et nous faisons les efforts qui conviennent dans ce domaine.

Je ne vais pas allonger le débat, Jean TOUZEAU a dit tout ce qu'il fallait dire, juste deux points. D'abord les prix montent, c'est vrai. Quelles sont les villes dans lesquelles les prix baissent ? J'aimerais bien qu'on regarde un petit peu la géographie française, hélas, les villes moyennes qui sont en déclin démographique. Bordeaux a été en déclin démographique pendant des années, elle n'est plus en déclin démographique et ça crée des tensions comme partout ailleurs. Je ne dis pas ça pour me résigner, mais c'est facile de dénoncer la hausse des prix. On la constate partout dans les agglomérations qui sont en progression comme la nôtre. Il faut donc construire, la seule solution, c'est de construire, c'est de construire davantage et on va continuer.

Deuxième notation, je voudrais insister sur ce qu'a dit Jean TOUZEAU sur l'importance du parcours résidentiel. La production de logement social stable si je puis dire n'est pas la seule solution, il y a des publics qui doivent être accompagnés en transition et je lance à nouveau un appel à tous les maires cette fois-ci pour débloquer des possibilités de logement d'urgence. Ce logement d'urgence est aujourd'hui concentré pour l'essentiel sur la ville de Bordeaux, d'autres villes font des efforts, je pense aussi que des structures comme des Maisons relais ou des pensions de famille conviennent tout à fait dans ce parcours résidentiel et j'aimerais qu'il y en ait au moins une dans chacune des 28 communes de notre agglomération, comme il y en a aujourd'hui une dans chacun des huit quartiers de Bordeaux.

Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire, mais je ne vois chez aucun d'entre nous, chez aucun Maire faiblir la volonté de résoudre cette question. La France n'a pas résolu la crise du logement. Il faut bien le reconnaître et cela va demander, avec des situations très différentes selon les territoires, des efforts accrus.

Je mets donc aux voix ce projet de délibération, je pense qu'il fera l'unanimité. C'est le cas, je vous en remercie.

M. TOUZEAU

(n°73) Bordeaux - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude stationnement sur le quartier du Grand Parc - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, qui demande la parole sur ce dossier ? Madame DELAUNAY, Madame CAZALET. Dans quel ordre ? Je ne sais, mais ça m'est égal. Madame DELAUNAY avait levé la main avant. Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je me réjouis tout d'abord que, pour une fois, l'étude précède la décision et les réalisations...

M. le Président Alain JUPPÉ : Toujours aimable :

Mme Michèle DELAUNAY : C'est un long débat, mais vous vous voyez, je me félicite de cette étude. Le problème du stationnement au Grand Parc est particulièrement complexe en effet puisqu'il y a, à la fois, des administrations, mais il y a surtout des problèmes relativement récents qui sont le tram avec la tentation, pour un certain nombre de conducteurs, de faire du Grand Parc un parc relais et la deuxièmement la Clinique de Bordeaux Nord qui ne cesse de s'étendre et qui attire beaucoup de voitures et des difficultés de stationnement majeures.

Le problème essentiel est cependant que, globalement, le revenu moyen des habitants du Grand Parc est de 30% plus faible - que l'on examine le revenu moyen le premier décile et tous les paramètres - que celui du reste de la ville de Bordeaux et que la mise en place du stationnement payant posera des problèmes particuliers et doit être considérée avec une vision sociale de beaucoup renforcée.

Un détail supplémentaire, c'est vraiment la Clinique Bordeaux Nord qui a apporté des difficultés majeures dans ce quartier au point de vue du stationnement et pas au point de vue de la proximité des soins médicaux. Je me réjouis de ce dernier point. Mais j'aurais trouvé assez logique, comme tout le plan va être soumis à la Clinique Bordeaux Nord, au même titre que les bailleurs sociaux, que peut-être elle participe au financement de cette étude. Mais c'est un point secondaire, je le reconnais. Je vous remercie.

Mme Anne-Marie CAZALET : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots pour compléter les propos de Madame DELAUNAY et la rassurer sur le fait de la participation de la Clinique Bordeaux Nord. Effectivement, la clinique ne participe pas directement à cette étude parce qu'elle a déjà une participation qui a été annoncée dans la création du parking silo, Madame, pour lequel vous avez voté au mois de janvier 2016, le lancement des études et sa création.

La Clinique Bordeaux Nord est une source de complications en termes de stationnement. Là-dessus, nous sommes tous d'accord. Mais elle est également le

premier employeur du quartier. Elle emploie plus de 1000 personnes et beaucoup de personnes travaillant sur ce quartier, certes qui ne se déplacent pas, y travaillent. La nature de cette étude et l'intérêt de cette étude sont d'essayer de rationaliser le stationnement non pas le stationnement payant, le stationnement résident, mais le stationnement des bailleurs. Aujourd'hui, la première étude de motorisation qu'ils viennent de réaliser met en lumière le fait que sur certains secteurs, nous sommes sur un ratio à 0,27 de capacité de parking, par certains endroits à 0,94 sur d'autres endroits. Vous comprenez bien que le quartier est doté, de façon inégalitaire, de stationnement au sein même du parc des bailleurs.

Cette étude, la première optique est de rationaliser tout ceci, de pouvoir permettre peut-être qu'entre bailleurs il y ait une mutualisation d'espace, de façon à ce que nous puissions obtenir que les bailleurs offrent à leurs locataires une possibilité de stationnement résident au sein du territoire des bailleurs dans les meilleures conditions.

A côté de ça, le stationnement résident de la ville, lui, viendra répondre - effectivement, vous venez de le signaler - à un certain nombre de nouveaux utilisateurs que sont les utilisateurs du tram, mais pas que. Nous avons des administrations, nous avons par exemple l'Assurance maladie qui vient d'élargir son pôle de travail sur le quartier. Nous nous réjouissons de voir arriver des activités économiques sur ce quartier, mais force est de constater que ces personnes ne viennent pas toutes à vélo ou à pied. Elles viennent en voiture et il faut que nous arrivions à réguler cet ensemble de phénomènes. Cette étude va être une possibilité d'une cartographie plus fine, une meilleure exploitation de l'ensemble du parc de stationnement que les bailleurs offrent aujourd'hui à leurs locataires et, bien évidemment, le volet social sera pris en compte dans la mesure où chacun des bailleurs s'est engagé à ne pas avoir de retentissement financier important pour leurs locataires en résidentialisant leurs parkings.

M. le Président Alain JUPPÉ Merci, pas d'autres remarques sur cette délibération. Je la mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci.

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°76) Programmation 2016 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui a demandé son dégrouement ? **Monsieur COLOMBIER** ?

M. Jacques COLOMBIER : Oui, **Monsieur le Président** merci. Sous l'appellation de « Contrat de ville métropolitain », vous détailliez dans cette délibération les différentes thématiques traitées au titre de la politique de la ville concernant les quartiers à forte proportion de population étrangère soit dans le langage commun, quartiers à forte immigration.

Toutes les collectivités ont une politique de la ville avec les communes concernées. La Métropole n'y échappe pas avec, vous le disiez, 500 000 euros de crédits pour cette année. Vous proposez même un appel à projets commun avec l'État pour les crédits 2017. Il est évident que vous participez là au grand mouvement d'une immigration qui se déverse sur notre pays, depuis des décennies. Le constat est là et tout est fait par la

classe politique, droite et gauche réunies, pour faciliter l'installation de populations étrangères. Je sais que je vais susciter les hauts cris et la désapprobation de mes collègues en rappelant qu'il ne s'agit pas là de discrimination intolérable. Mais dans un pays qui a plus de 8 millions de pauvres et un chômage endémique comme la France, nous n'avons pas les moyens d'accueillir par centaines de milliers de nouveaux arrivants annuellement. La préférence nationale qui vous fait tant horreur est pratiquée, je vous le rappelle, par la quasi-totalité des pays du monde hors zone Euro. Alors quand on constate que bien des Français n'ont pas accès à ces facilités, vous comprendrez que la cohésion sociale, je le remarque aussi - dont la tranquillité et l'accès au droit – est la part la plus élevée à 285 000 euros, ceci montre bien que les problèmes d'insécurité, de cohésion, de non-cohésion plutôt et de non-intégration existent bien et s'amplifient. Les études et les sondages montrent que 70% de la population française estime qu'une immigration est trop importante dans notre pays. Vous gérez certes, nous le constatons, tant bien que mal un problème qui est explosif et dont vous êtes les responsables depuis des décennies sans même prendre les moyens de l'arrêter, ceci m'amènera donc à voter contre cette convention. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? J'observe que les hommes politiques qui ont raconté ça aux Britanniques, depuis, ont démissionné et sont passés sous le tapis. C'est intéressant à voir d'ailleurs ? Non, non, ne polémiquons pas, Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : On a un peu envie quand même quand on entend n'importe quoi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Rapidement alors.

M. Vincent FELTESSE : Quelques chiffres un peu précis, 70 % c'est aussi le nombre de Français qui considèrent que le Front national est dangereux, Monsieur COLOMBIER. Et après sur le nombre d'étrangers qui arrivent, on est à peu près à 210 000, jamais le taux a été aussi bas, et ce n'est pas forcément une fierté d'ailleurs.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ajouterais une seule chose, c'est que sur les 210 000, il y a 30% d'étudiants et que c'est, pour la France, une grande chance d'accueillir des étudiants étrangers parce que quand ils rentrent dans leur pays, ils sont en général des ambassadeurs de France. On ne va pas entamer un débat qui donne lieu à beaucoup de fantasmes. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Permettez-moi de répondre, j'ai été mis en cause. Monsieur FELTESSE vous rêvez, vous feriez, je veux dire, éclater de rire, la majorité des Français quand vous dites qu'il n'y a que 210 000. Vous comptez bien entendu les entrées légales, sans compter les naturalisations à tour de bras, mais surtout toute l'immigration illégale qui rentre dans notre pays et qui par, des réseaux divers, a accès à des facilités et à l'installation dans notre pays. Je pense que cela montre bien, du reste je le répète, Monsieur le Président aussi, vous nous rappelez le Brexit, nous savons que vous êtes contre un référendum sur ce sujet-là. Apparemment le monde politique a peur de la voix du peuple, mais je rappelle quand même que ce phénomène que vous mettez sous le tapis... J'ai écouté le Vice-président TOUZEAU très bien, il a lu un dossier officiel de notre Assemblée. Pas un seul moment, le mot « immigration » ou « population étrangère » même dans votre bouche sans aucun sens péjoratif n'est même cité, c'est le grand tabou, on n'en parle pas et aujourd'hui Monsieur FELTESSE,

vous nous citez des chiffres, mais qui sont totalement irréalistes et bien sûr hors de la réalité. Je vous remercie.

M. Vincent FELTESSE : À votre avis, il y a combien d'étrangers qui arrivent chaque année en France, Monsieur COLOMBIER ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE s'il vous plaît, Monsieur FELTESSE c'est moi qui distribue la parole. Je vous mets au défi de donner des vrais chiffres d'immigration illégale d'abord, ce sont des fantasmes. Deuxièmement, moi, je n'ai pas peur du référendum naturellement. En tant que Gaulliste, ça fait partie de ma culture. Je vous fais observer que le Général de Gaulle quand il est revenu au pouvoir en 1958, il a attendu d'avoir une solution à ce qui se passait en Algérie avant de faire un référendum. Le populisme, ça consiste à mentir, on vient de le voir, à mentir au peuple.

M. Jacques COLOMBIER : Arrêtez ces grandes phrases, arrêtez ces accusations !

M. le Président Alain JUPPÉ : Moi, je ne mentirai pas au peuple, je dirai la vérité. Mais quand vous ...

M. Jacques COLOMBIER : Vous faites de l'incantation !

M. le Président Alain JUPPÉ : Cela me confirme dans l'idée que cela vous dérange !

M. Jacques COLOMBIER : Le peuple britannique a parlé et si vous mettiez le référendum...

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est terminé !

M. Jacques COLOMBIER : ... bien d'autres peuples parleraient aussi dans le même sens.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr, vous êtes un démagogue et un populiste et je combattrais vos idées avec la plus grande détermination.

M. Jacques COLOMBIER : Allons pas d'insultes, gardez votre calme.

Brouhaha (Monsieur Juppé et Monsieur Colombier parlent en même temps, inaudible)

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci, on arrête !

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président, arrêtez les insultes...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix ce projet de délibération, qui est d'accord pour l'adopter ?

M. Jacques COLOMBIER : ... ce n'est pas digne...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous n'avez pas la parole, Monsieur COLOMBIER !

M. Jacques COLOMBIER : Peut-être, mais je la prends, Monsieur le Président, quand vous insultez...

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, vous êtes un grand démocrate, respectez les règles du jeu, je ne vous laisserai pas continuer à débiter des inepties.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, oui, oui et vous, vous avez la vérité incarnée, sans doute !

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui est contre ce projet de délibération ?

M. Jacques COLOMBIER : Allons, allons !

M. le Président Alain JUPPÉ : Est-ce qu'on peut couper le micro de Monsieur COLOMBIER s'il vous plaît ? Très bien. Ça laisse présager, Monsieur COLOMBIER, des débats sportifs et sachez que je suis prêt. Je suis prêt à les avoir, ces débats, notamment avec les thèses les plus populistes et les plus absurdes.

M. Jacques COLOMBIER (sans micro) : inaudible.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai insulté personne, le mot de « populiste », c'est une insulte ? Je le remarque, voilà. Qui est-ce qui est contre ce projet de délibération ?

M. Jacques COLOMBIER (sans micro) : inaudible.

M. le Président Alain JUPPÉ : Continuez comme ça, ça me sert beaucoup. Ça va bien montrer les clivages politiques qui existent dans ce pays. Vous parlez au nom d'un parti qui nous entraîne au désastre et je ne cesserai pas de le dire. Et je ne cesserai pas de le dire et vous venez d'en administrer une nouvelle preuve.

M. Jacques COLOMBIER (sans micro) : Ce n'est pas le lieu !

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est le lieu, c'est vous qui avez mis le débat sur ce terrain-là et je ne le fuis pas. Voilà. Je l'assume pleinement et vous trouverez face à moi un adversaire déterminé, sachez-le. Oui, vous le savez, mais c'est très bien. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Vous ne votez pas contre ? Allez-y, très bien. Merci.

Majorité
Contre : **Monsieur COLOMBIER**

M. ALCALA

(n°79) Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015 - Présentation

M. Dominique ALCALA présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation très complète et très claire. Je vous avais dit, il y a quelque temps, que dans le Département de la Haute-Loire, j'avais visité une usine qui s'appelle ALTRIOM qui recycle 90% de la totalité des déchets ménagers et vous m'aviez dit que nous faisions la même chose. Sauf que chez nous, dans les 90%, vous incluez la part qui est stockée ou incinérée alors que dans les résultats de l'usine que j'évoquais, il n'y a ni incinération ni stockage. La totalité est recyclée soit en compost pour l'agriculture qui est très cliente, soit en matériaux destinés à l'industrie, notamment aux cimenteries, soit alors par recyclage plus direct : des métaux etc. ou du verre. Il y a quand même des marges de progression considérables, j'aimerais bien qu'on envoie une mission dans ce département et dans cette usine pour voir si on ne pourrait pas s'en inspirer parce que c'est quand même assez spectaculaire et on se passe totalement de l'incinération et du stockage.

M. Dominique ALCALA : Effectivement, Monsieur le Président, il est prévu dès la rentrée d'aller voir cela, c'est prévu avec la Direction de la collecte que je souhaite remercier pour la présentation de ce dossier. Madame TOURBIER et Madame VERLHAC notamment.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. On ne peut pas aborder ces questions de collecte sans parler des événements récents. Monsieur DAVID, vous voulez faire peut-être un point de ce qui s'est passé depuis quinze jours.

M. Alain DAVID : Bien, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, un préavis de grève reconductible d'une heure à la journée a été déposé le mardi 14 juin par le syndicat CGT et FO de Bordeaux Métropole. Il court depuis le lundi 20 juin à 20 heures. Il était suivi principalement dans les services de collecte et de propreté. Il a démarré le lundi soir 20 juin à la collecte et le mercredi matin 22 juin à la propreté au niveau du Pôle Territorial de Bordeaux. Il a été suivi de plus en plus fortement à la collecte du 21 juin - à peu près 41% des secteurs sortis - au 24 juin - 20% des secteurs sortis.

Le jour du Conseil de Métropole qui a été perturbé, la séance a dû être levée avant son terme, mais ça, vous vous en êtes aperçu, les deux derniers dossiers n'ayant pas pu être examinés.

Le mouvement s'est poursuivi la semaine suivante avec une reprise progressive du lundi 27 juin - 37% des secteurs sortis - au vendredi 1^{er} juillet - 62% des secteurs sortis. Le travail a intégralement repris depuis le lundi 4 juillet. À la propreté au Pôle Territorial de Bordeaux, il a été très suivi - quasiment 100% de grévistes - jusqu'à la reprise à cette même date du 4 juillet.

Jusqu'à cette date, la propreté dans l'hyper-centre de Bordeaux s'est dégradée, l'impact d'ailleurs dans l'agglomération était variable selon les secteurs parfois très fort justifiant la prise d'arrêtés par plusieurs Maires constatant l'état d'insalubrité sur la base desquels il a été recouru à des moyens de collecte privés à partir du jeudi 30 juin. Ceux-ci ont continué à être mobilisés la semaine du 4 juillet afin d'accélérer le retour à la normale ; à peu près une semaine a été nécessaire. Les revendications ont été examinées, point par point, avec les deux syndicats, le vendredi 27 juin. Elles ont été récapitulées... Je pourrais vous en donner une lecture rapide, d'ailleurs. Aucun nouveau contact n'est intervenu, à part quelques contacts, des communications

téléphoniques ou des divers contacts, aucune nouvelle réunion avant le jeudi 30 juin qui a permis un nouveau balayage de revendications. Il n'a été donné aucune suite positive aux demandes financières exprimées, sauf le passage de la moitié aux deux tiers de la prise en charge par l'Administration de l'augmentation de la complémentaire santé pour l'année 2017. Un courrier a été adressé le 1^{er} juillet aux organisations syndicales afin de récapituler les points abordés lors de la discussion. Elles ont acté la reprise du travail dans un courrier du 5 juillet dans lequel elles demandent de relancer les négociations, toujours sur la base de leur préavis. Actuellement, il ne nous semblait pas opportun, même s'il peut être envisagé de les revoir à la rentrée pour reprendre le dialogue.

Compte tenu des manifestations et événements en cours sur l'agglomération bordelaise en ce début de période estivale - l'EURO 2016, la Fête du vin, la Fête de la musique - et en raison des fortes conséquences sur l'activité économique et sociale bordelaise, d'une grève sur cette période, ainsi que la forte dégradation de l'image de Bordeaux Métropole qui en résulte, accrue par l'impact médiatique de l'EURO 2016, il avait été indiqué avant même le démarrage du conflit aux organisations syndicales que le non-paiement des jours de grève ne serait pas étalé sur plusieurs mois, mais prélevé sur la paie du mois de juillet 2016 pour les jours non travaillés en juin. Cette position a été en grande partie tenue avec un étalement à hauteur seulement de trois jours par mois contre la pratique habituelle d'un jour prélevé seulement par mois.

Je vous rappelle rapidement les revendications de notre personnel. Il demandait :

- la prise en charge totale par Bordeaux Métropole de l'augmentation de la participation à la complémentaire santé de l'IPSEC. Nous avons proposé de prendre en charge 60% pour l'année 2017 pour arriver à 50% en 2019 ;
- l'augmentation du régime indemnitaire de 50 euros net par agent pour tous les agents. Pour le premier point, pour la complémentaire, le coût aurait été + 280 000 euros. L'augmentation du régime indemnitaire de 50 euros, le coût global est de 3,5 millions. Nous n'avons pas donné suite à cette demande, considérant que les agents bénéficiaient d'un régime indemnitaire qui était déjà plus important que la plupart des collectivités qui nous entourent ;
- augmenter les ratios et nommer des agents faisant fonction d'agents de maîtrise. On va se laisser un tout petit peu de temps pour examiner, par rapport au nouvel organigramme de janvier 2016, sur la réalité des missions, des agents potentiellement concernés ;
- dégel global des postes et remplacement des postes de la propreté. Là, pas de problème, nous avons donné un accord pour que les postes soient remplacés, poste par poste et il n'y aura pas de difficulté dans ce domaine ;
- versement de l'indemnité compensatrice de repas à tous les agents de la propreté des pôles territoriaux même ceux qui ont gardé l'option financière de leur commune d'origine. Là, il n'y a pas de possibilité, car réglementairement, on ne peut pas verser ce genre de prime ;
- attribution d'une prime de 6 euros par jour pour le ramassage des poches hors bac à tous les agents de la propreté du Pôle Territorial de Bordeaux. D'une part un certain nombre d'agents ont déjà cette prime de 6 euros par jour, pour ceux qui ramassent des poches en particulier un nombre conséquent de poches. Nous demandons pour les demandes supplémentaires un examen particulier avec les agents de maîtrise parce que ça pourrait jouer sur 440 agents. Le coût serait relativement important et pas forcément justifié pour la totalité des demandes. Le coût total serait de 633 000 euros. Nous n'avons pas donné suite, pour l'instant, à cette demande ;

- demande de verser une prime à la valorisation à tous les agents de propreté. Là aussi c'est une demande qui a un coût relativement important ;
- demande de verser la prime existante à la collecte aux agents de maîtrise de la propreté. Le risque, c'est qu'ensuite la totalité de nos agents voiries, centres de recyclage, espaces verts, nous demande ce genre de prime que nous n'avons pas jugée opportune en l'état actuel des choses.

Aujourd'hui, nous avons donné satisfaction partiellement à la demande sur la prise en charge par Bordeaux Métropole de l'augmentation de la participation à la complémentaire santé IPSEC dans les termes que je vous ai indiqués. Le travail a donc repris. Des négociations seront entamées à partir du 1^{er} septembre avec l'ensemble des syndicats et pas simplement avec les deux syndicats qui avaient déposé ce préavis de grève, sachant que ce préavis de grève ciblait plus particulièrement la période que je vous ai indiquée, c'est-à-dire l'EURO, la Fête du vin et le début de la saison estivale sur l'agglomération bordelaise. Je pense que les uns et les autres pensaient que cette grève serait plus propice à nous convaincre de donner satisfaction, mais nous ne l'avons pas entendu de cette oreille.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je voudrais vous remercier de votre disponibilité dans tout ça. Nous nous sommes tenus en étroite liaison avec le Directeur général des services, en étant disponibles, bien sûr, à toutes discussions dans un cadre réaliste. Je vous rappelle que notre objectif est de maîtriser notre masse salariale dans les années qui viennent, sinon, nous ne pourrons pas atteindre nos objectifs et notamment continuer à réaliser les investissements nécessaires. Nous en sommes à ce stade-là, et je pense que l'attitude qui a été prise était la bonne. Le débat est ouvert maintenant sur l'ensemble de ce dossier. Monsieur Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Oui, je remercie le Vice-président aux Ressources humaines d'avoir, dans la plus grande transparence, fait le développement de ce conflit, mais cette transparence, en même temps, elle donnait toute la dimension cruelle de l'attitude de la Métropole. Quand j'emploie des mots, j'essaye de leur donner l'importance étymologique qu'ils ont. Oui, cruelle.

Vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'avec mon âge, je commençais à être philosophe. Vous allez voir que je pense l'être...

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas parlé de votre âge, j'ai parlé du temps qui passait.

M. Max GUICHARD : Je pense l'être, mais nous n'avons pas la même appréciation de la philosophie et je sais que ce que je vais dire vous allez le mettre dans un autre cadre philosophique parce que vous connaissez, vous aussi, les différents aspects de la philosophie.

D'abord pour dire, au cas où j'oublierai, que nous votons la délibération 79, même si les avancées que le Vice-président nous a données restent très, très, très insuffisantes. Je n'irai pas plus loin.

Nos impressions sur la manière dont notre Métropole aura conduit les négociations concernant ce dernier conflit de nos agents, particulièrement de la Propreté et du ramassage, nous posent plusieurs questions. D'autant plus qu'en lisant ce qu'a développé le Vice-président sur ces questions, si j'ai bien noté - j'adore ces termes - il

y a une « atténuation de moitié de la hausse du coût du personnel ». J'adore ces termes. Là, il y avait une marge de manœuvre ou alors je n'y comprends rien. S'il y a une « atténuation de moitié de la hausse du coût du personnel », c'est qu'il y avait une marge de manœuvre. Ça serait intéressant de savoir à quel niveau monte cette atténuation de moitié. J'aimerais bien avoir ce chiffre.

Trois mots nous paraissent résumer cette conduite. Et là aussi, j'y mets tout le contenu philosophique et étymologique : outrance, mépris et surdité. D'ailleurs, je vous le dis, je pense que vous avez eu une attitude qui laissera de profondes traces dans notre établissement.

Outrance, en effet, d'entrée de conflit en traitant de hooligans... - on ne se paye pas de mots en France aujourd'hui, grévistes terroristes, grévistes hooligans, et allez, on n'a pas de mots assez forts. Il y a encore une étape supérieure qui peut être franchie. Je l'attends, je l'attends. « Djihadistes », « djihadistes », oui, oui, mais j'ai entendu ça aussi. « Djihadistes », pourquoi pas, allons-y, allons-y ! Derrière, c'est la suppression du droit de grève, voilà, dont on a parlé aussi. Traitant d'hooligans les salariés en grève et aussi - et ça a été malvenu le Directeur en a fait les frais 30 secondes en me rencontrant - en utilisant l'Administration de la Métropole comme un bouclier contre ses propres agents et ça, je trouve que c'est une maladresse particulièrement importante et qui, là aussi, laissera des traces. Parce que oui, il y avait vous, Monsieur le Vice-président aux Ressources humaines, mais il y avait aussi Monsieur le Directeur qui est monté au front, c'est peut-être son rôle, mais là, il est monté au front à la Clémenceau.

Mépris par lequel vous avez traité ces agents en lutte, en voulant les punir, non seulement en ne répondant pas à l'essentiel de leurs revendications, mais en plus, et vous l'avez très bien dit, Monsieur le Vice-président aux Ressources humaines, par votre refus d'étalement des jours de grève qui seront donc retenus - et là aussi, vous l'avez bien dit - sur les salaires de juillet et d'août. C'est sans doute, Monsieur le Président, votre manière de fêter les 80 ans du Front populaire et les premiers congés payés. Il y a plusieurs manières de les fêter, peut-être que vous avez, tout d'un coup, eu cette idée de les fêter comme ça. C'est de l'humour, mais mal contenu et vous le comprenez bien.

Surdité, car il aura fallu attendre le 10^e jour de conflit, mais là aussi vous l'avez très bien dit, pour qu'enfin vous daigniez ouvrir des discussions avec les organisations syndicales. Par cet entêtement, vous aviez pris le risque du pourrissement face à des agents en colère, car sachez-le, la grève est leur ultime et onéreux moyen de se faire entendre. On peut sourire, mais il n'y a que ceux qui n'ont pas fait grève qui peuvent sourire. Ceux qui ont fait grève savent le coût que cela a, financièrement et humainement.

Mais en fait, Monsieur le Président, vous, Monsieur le Vice-président aux Ressources humaines, vous nous avez rejoué l'inaudible partition des HOLLANDE, VALLS, GATTAZ, portant sur la Loi travail, rejetée par une majorité de Français durant plus de 4 mois. Prenez garde, Messieurs, car la colère sociale est forte. Les salariés de ce pays sont encore très opposés aux reculs sociaux que vous voulez leur faire avaler. La fin n'est pas écrite et j'espère bien que le peuple parviendra à faire entendre ses revendications dans les mois à venir. Là, j'avais fini mon intervention.

Puis, hier soir, j'ai fait des rencontres.

Brouhaha dans la salle

Vous allez moins rire. Que dis-je, c'est déjà fait. Pour les salariés... 80 % de femmes, entre parenthèses, je m'adresse aux femmes, 80 % de femmes dans ces salariés en grève à la Polyclinique de Lormont qui viennent, elles aussi, pour la première fois sans doute de leur vie, viennent de faire grève 9 jours. Elles viennent de faire plier leur

patron de combat, reconnu comme tel sur la Place de Bordeaux dont je ne donnerai pas le nom tant il est mal porté. Vous cherchez son nom. C'était donc leur première grève et au-delà des aspects financiers obtenus, elles auront gagné leur dignité, m'ont-elles dit, hier soir à 21 heures 35, pour ceux qui voulaient avoir des précisions. Le dernier mot qu'elles m'ont dit, c'est « Nous avons gagné notre dignité ». Faisons en sorte qu'ici, la dignité ne s'effiloche pas avec nos agents et je les appelle à rester très vigilants, mais surtout très, très unis parce que c'est par leur union au-delà de cette salle - je ne m'adresse pas à vous - c'est par leur union qu'ils ne reconnaîtront plus des situations pareilles qui ont été encore une fois une page noire de l'histoire de notre Cub et de notre Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne ferai pas de commentaire sur ce vigoureux plaidoyer politique. Si je parlais de hooliganisme, c'est parce que je trouve qu'il est inacceptable de déverser des bacs pleins d'ordures ménagères sur la chaussée. Ça, ça n'est pas faire grève. C'est franchir les limites de ce qui est acceptable de ce qui n'est pas acceptable. Voilà ce que j'ai voulu dire et je persiste sur ce point.

Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, je dois m'exprimer au nom de notre Groupe sur le rapport puisque c'est quand même l'objet de cette intervention dans un premier temps. Premier point, Monsieur le Président, je crois que c'est, en fait, la primaire qui vous permet de visiter la France, un certain nombre de lieux. C'est quand même quelque chose de bon puisque cela vous a permis de voir *in situ* ce que l'on dit par ailleurs, depuis des années.

M. le Président Alain JUPPÉ : Venez, venez, participez à la primaire !

M. Gérard CHAUSSET : Non, non, mais aux visites de terrain, en tout cas, et je pense que c'est quand même... je ne veux pas dire « On boit du petit lait », mais franchement... Alors, peut-être que vous êtes comme Saint-Thomas, vous ne croyez que ce que vous voyez. Mais peut-être qu'aussi, vous pouvez... Peut-être qu'on le dit mal, peut-être qu'en matière de pédagogie, d'intervention, tout ça, on a peut-être beaucoup de progrès à faire. Mais quand même ce que vous avez dit, en fait, c'est une critique du « tout incinération ». C'est quand même ça ce que vous avez découvert. Et c'est ce que l'on dit depuis un certain nombre d'années. Peut-être il faut qu'on revoie notre mode de critique, mais en tout cas, je suis prêt à aller en visite avec vous et voir l'entreprise VACHER, puisque c'est l'entreprise VACHER que vous êtes allé voir et.... ça dit quoi en fait ? Ça dit, premièrement, qu'on ne résoudra pas tout avec un processus industriel. C'est important d'avoir un processus industriel comme celui-là, mais c'est très important aussi d'avoir une politique de réduction des déchets à la source. Une politique de tri, bien sûr, c'est très important, mais une politique de réduction à la source parce que le processus industriel ne pourra pas tout régler. On réduit d'abord à la source, on trie évidemment et on a un processus qui permet d'éliminer 80, 90 % du résidu des déchets ménagers avec quand même, je crois que peut-être, ça a été dit, ce qu'il nous manque ici, c'est bien sûr des filières de valorisation parce qu'il ne s'agit pas que de trier et de réduire à la source, il faut aussi mettre en place une vraie ambition en matière de ce qu'on appelle aujourd'hui d'économie circulaire. Ça, sûrement pour le candidat que vous serez, voilà un vrai projet de société. Voilà une vraie vision politique qui manque aujourd'hui à notre politique des déchets.

Monsieur ALCALA nous a fait la liste à la Prévert de tous les chiffres, c'est très bien, mais ça a été démontré, nous avons d'énormes marges de manœuvre puisqu'on

produit encore 286 kg de déchets par an. Nous avons beaucoup trop d'installations polluantes, mais notre véritable frein sur notre Agglomération, puisque vous l'avez dit d'ailleurs dans vos propos à l'entreprise VACHER, c'est que nous avons 2 incinérateurs. En fait, notre problème sur notre Agglomération, c'est que la politique des déchets, elle se fait par la sortie. C'est-à-dire que, comme nous avons 2 outils industriels qui sont là, qu'il y a des contrats, nous sommes obligés de les alimenter et si nous ne les alimentons pas, évidemment, ça coûte très cher au contrat et ça coûte très cher à notre Agglomération. C'est là une sorte de nœud gordien qu'il faudra bien sûr essayer de défaire pour sortir du piège dans lequel on est. L'incinération, le « tout incinération » dans lequel nous nous sommes aujourd'hui est un véritable piège qui est difficile pour notre Agglomération. On va vers le zéro déchet. On va vers sur un certain nombre de dossiers comme ça qui sont extrêmement intéressants, qui sont le sens de l'histoire, mais nous y allons trop lentement.

Nous sommes tout à fait heureux que vous ayez pu voir ce type d'outil qui montre que ce que nous disons n'est pas une illusion, n'est pas une utopie. Il est simplement... ça doit être fait... une vraie volonté politique. C'est pour ça que nous avons, depuis des années, dit : « Il faut arrêter l'incinérateur de Cenon. Nous avons celui d'Astria, il faut arrêter l'incinérateur de Cenon ». Si nous n'arrêtions pas cet outil industriel, vous pourrez visiter tous les sites que vous voulez, on pourra mettre toutes les politiques de zéro déchet, nous en resterons toujours à peu près au même niveau et nous diminuerons petit à petit, mais nous ne serons pas à la hauteur de l'enjeu. Il faut sortir du « tout incinération » et pour vraiment engager une autre politique. Et ça, c'est, je pense, le sens de l'histoire qu'il faut que nous menions et surtout c'est très bon pour l'emploi puisqu'on cherche des emplois. Une telle politique comme ça est beaucoup plus productive en termes d'emplois que les outils industriels que nous avons.

Voilà en gros, Monsieur le Président. Je ne vais pas rallonger le débat, mais je pense que vraiment, il y a là un vrai sujet et nous serons au côté du Vice-président pour pousser ce dossier-là et tant que nous aurons le « tout incinération », j'ai bien peur que ce soit des vœux pieux.

Quant à la grève, au dossier qui a été évoqué, nous n'entrerons pas dans le détail des revendications. Je pense que, sûrement, un certain nombre de revendications ont été légitimes. Après, c'est vrai que même nous, on a été victime du débordement lors du dernier Conseil puisqu'on s'est retrouvé coincés quelques-uns. Je pense que le tempo n'a pas été bon et que ça n'a pas été une grande victoire en tout cas pour le service public et je trouve ça dommage. Je rappelle aussi qu'au-delà des revendications, il y a un dossier qu'il faut travailler sur la collecte des déchets, c'est les conditions de travail parce que nous sommes toujours dans le « fini parti » et je pense que le « fini parti », c'est aussi un souci et nous, nous aimerions que dans le global des revendications, on arrive à travailler sur ce dossier et à sortir de cette méthodologie qui ne me semble pas très bonne en tout cas pour la santé des salariés. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DELAUX.

M. Stéphan DELAUX : Monsieur le Président, en ce mois de juin, le monde a les yeux braqués sur la France et son EURO. La France a aussi les yeux braqués sur Bordeaux avec l'EURO et la Fête du vin et différents évènements qu'il peut y avoir dans notre ville. Je voudrais dire qu'au niveau national, le cumul des différents mouvements que ce soit Nuit debout, grève contre la loi El Khomri, ont gravement abîmé notre pays. La filière touristique en ressent les effets directs. Les réunions nationales nous montrent que les chiffres sont très mauvais à Paris, mais aussi dans beaucoup de grandes villes françaises. Les retours que nous avons de l'international sont extrêmement mauvais. Je voudrais dire qu'il y a, là aussi, des problématiques liées à l'emploi, Chers Collègues. La filière touristique, l'attractivité du pays en matière touristique, mais aussi

en matière économique, sont quelque chose d'important pour nos entreprises, d'important pour l'emploi et l'image que nous donnons à travers ces divers mouvements, évidemment, n'aide pas les entreprises, n'aide pas l'emploi, n'aide pas la création d'emploi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Quelques mots pour renforcer ou prolonger ce qu'a dit Gérard CHAUSSET. Il est très important de réduire la production de déchets et de l'orienter plus fortement vers un triage sélectif et une attitude citoyenne des Bordelais. Il y a nulle part ou, en tout cas, très insuffisamment, de tri véritablement sélectif avec, par exemple, des containers où l'on puisse rassembler d'une part les bouteilles plastiques et d'autre part les containers métalliques, comme on peut le faire, par exemple, pour le verre. Ces facilités ne sont pas suffisamment développées. J'ai déjà évoqué aussi ici la possibilité d'un lieu de compostage dans nos jardins publics dont on connaît l'excellente utilité et le bénéfice gagnant-gagnant à la fois pour la terre et à la fois pour ceux qui viennent composter et ceci aurait pu être très utile pendant cette période de grève.

De la grève, je ne dirai qu'un mot. Beaucoup a été dit. Il aurait été, me semble-t-il, et vous me pardonnerez ce mot, de votre devoir de recevoir personnellement une délégation des éboueurs. Nous avons montré, dans cette période, à la fois l'utilité de leur métier et d'autre part, les difficultés de leurs conditions de travail sur lesquelles nous avons une réelle marge d'amélioration, me semble-t-il. Je pense que si vous les aviez reçus personnellement, cela aurait été un signe préservant justement, valorisant la dignité de ce métier, et pour reprendre les mots de Max GUICHARD, allant dans le sens de leur dignité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, j'aimerais apporter un mot de réponse à l'interpellation que nous a lancée Stéphan DELAUX. Stéphan DELAUX essaie déjà de nous préparer sur le fait que les retombées économiques de l'EURO 2016 et de la Fête du Vin ne seront pas celles qui étaient escomptées.

M. le Président Alain JUPPÉ : L'obsession...

M. Pierre HURMIC : C'est un peu le sens, excusez-moi, de vos propos. Je pense qu'il ne faut pas faire porter le chapeau à la Loi El Khomri, à la grève des éboueurs, le fait qu'il y a eu à Bordeaux effectivement beaucoup moins de touristes que ce qui était escompté. Monsieur DELAUX, je vais vous dire, les réservations d'hôtel, les réservations de vol, vous le savez comme moi se font longtemps à l'avance. La Loi El Khomri n'avait rien à voir avec les réservations d'hôtel et les réservations d'avion. N'essayez pas d'ores et déjà de nous préparer à cette situation que nous devrons cruellement affronter vraisemblablement dans quelques mois. Et c'est vrai que je pense que nous ne partagerons pas forcément, à ce moment-là, votre béatitude, Monsieur le Président, sur les retombées économiques de cette manifestation.

Enfin, un deuxième mot, je terminerai là-dessus, j'ai été frappé avant même la grève des éboueurs sur l'état de saleté de la ville du aux supporters. Certes, nous avons tous apprécié la convivialité et le civisme des Irlandais, permettez-moi de vous dire que ça n'a pas été le cas de tous les supporters. Je garde ici le souvenir qu'au moment où on

commençait à discuter de l'EURO 2016, et même de la Fête du Vin à plusieurs reprises, nous avons insisté sur le fait que ces manifestations devaient avoir un aspect écologiquement responsable. Est-ce que vous avez vraiment l'impression qu'une communication importante a été faite, notamment dans la *fan zone* et auprès des supporters sur le fait que la ville de Bordeaux souhaitait qu'ils aient quand même un comportement écologiquement responsable et qu'ils ne souillent pas la ville comme beaucoup - pas tous - comme beaucoup l'ont fait.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, vous êtes un homme intelligent, ce n'est pas un point discutable. Mais alors, parfois, vous avez des raisonnements qui me laissent pantois. Si la ville était sale, ce n'est pas parce qu'il y avait une grève, c'est parce que les visiteurs ne se comportaient pas bien. On vous a vu, Monsieur HURMIC, errer sur la *fan zone* les jours de pluie à 15 heures de l'après-midi quand il n'y avait pas de match, pour montrer que la *fan zone* était déserte. Je ne vous ai pas vu, hier, quand il y avait 45 000 personnes sur la *fan zone* dans une euphorie extraordinaire. Vous avez un peu un esprit de système qui est dommage pour quelqu'un de votre agilité intellectuelle.

Monsieur DELAUX.

M. Stéphan DELAUX : Non, je voudrais rassurer Pierre pour Bordeaux. Vraiment tu peux être tranquille, j'ai déjà les chiffres de la Fête du Vin qui sont très bons. J'ai déjà les chiffres de la fréquentation hôtelière, c'est très bien aussi. Ce que j'évoque là, c'est l'image de la France. C'est l'image de ce pays en tant que destination et c'est la situation peut-être d'autres villes que la nôtre, en particulier Paris, la région parisienne. D'autres grandes villes françaises sont très touchées. Donc, on a vraiment un problème de filière par rapport à ces mouvements.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur les retombées économiques, je vais faire un petit calcul évidemment extrêmement approximatif. On a eu 150 000 visiteurs recensés venant des différents pays qui ont participé à l'EURO 2016. Imaginons qu'ils aient dépensé chacun 50 euros. 100 000 multiplié par 50, ça fait combien ? On a déjà récupéré ce que nous avions dépensé pour la *fan zone*. Rien que comme ça. Vous voyez que cette argumentation n'est pas très sérieuse.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Je ne vais pas rouvrir le débat ici sur l'EURO, on le fera peut-être plus tard. Pour répondre à l'interpellation de Stéphan DELAUX, je vois bien ce que sont les manifestations, leur dureté au poste où je suis. Je trouve que dans l'argumentation de Stéphan, honnêtement, elle est un peu limitée. Il y a quand même eu un truc qui s'appelle « Attentat du 13 novembre » qui a aussi eu un impact et que tu ne cites pas. Il y a eu aussi des inondations comme on n'en a jamais eu. On ne peut pas non plus faire porter la dégradation de l'image de la France juste sur les contestations sociales, même si, comme tu le sais, je ne les partage pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà, les deux s'additionnent. La Chambre de Commerce de Bordeaux vient de publier déjà un « bilan EURO », données collectées auprès de 158 commerçants du centre-ville de Bordeaux. 1 commerçant sur 2 considère que l'EURO 2016 a eu un impact favorable, voire très favorable sur son activité. 1 sur 2, c'est beaucoup. Seuls 14 % des commerçants interrogés estiment qu'il y a eu un impact négatif. Les commerçants du secteur « Café, hôtel, restaurant » sont les plus satisfaits, 74 %. La venue des équipes étrangères durant la compétition de

l'EURO a augmenté la part de la clientèle étrangère pour 65 % des commerçants interrogés. Les 3/4 des commerçants interrogés déclarent que l'EURO a été bénéfique pour l'animation du centre-ville. Moi, je connais bien les commerçants. Je les respecte beaucoup. On les aime beaucoup. Ils ne sont jamais contents. Que 3/4 d'entre eux considèrent aujourd'hui que l'EURO a été bénéfique pour le centre-ville, c'est extraordinaire. Enfin, on en discutera encore longtemps. Continuons comme ça. Faisons campagne, par exemple, contre les Jeux olympiques en France en 2024. Ça risque d'être difficile pour la collecte des déchets. C'est un atout formidable, l'EURO 2016, pour la France. Ça nous a donné un rayonnement considérable. Ça a donné à ce pays un peu de joie de vivre. Si vous aviez été hier soir sur la *fan zone*, vous auriez vu ces 40 000 jeunes. La plupart d'entre eux avaient – de 30 ans, ou –25 ans. C'était formidable de les voir comme ça. Ils nous ont tous remerciés de ce qu'on avait fait pour que ça se passe.

Monsieur GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Je ne m'adresse pas qu'à vous, je ne m'adresse pas qu'à Alain DAVID, je m'adresse à l'ensemble du Conseil. Je suis mandaté par personne, vraiment par personne. D'ailleurs, mes camarades vont découvrir ce que je propose. Il y a eu des négociations qui ont été ce qu'elles ont été. J'en ai parlé. Est-ce que le Conseil, sans mettre en cause les négociations et les gens qui ont mené les négociations, mais est-ce que le Conseil pourrait avoir une demande d'une rencontre rapide, très rapide, dès cet après-midi, dès lundi avec les organisations syndicales pour voir un étalement...

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, Monsieur GUICHARD, on ne va pas reprendre ici, ce n'est pas au Conseil de mener les négociations. Elles ont été menées...

M. Max GUICHARD : Le Conseil, c'est l'acte majeur de notre Institution.

M. le Président Alain JUPPÉ : Elles ont été menées sous ma responsabilité. C'est moi qui suis le Chef de l'Administration, je vous le rappelle aux termes des textes, de l'Administration. Il y a un Vice-président. On a fait ça ensemble. On est prêt à discuter. Je n'ai jamais mis en cause la dignité de ces personnes et je respecte profondément le travail qu'elles font qui est d'une grande utilité. Je ne négocie pas quand on vient tenter de casser les portes du Conseil de Métropole ou quand on déverse des bacs sur la chaussée. Je ne négocie pas sous la menace. Les choses se calment, aujourd'hui. Je n'ai jamais refusé de recevoir les organisations syndicales. On le fera avec Monsieur DAVID, mais ce n'est pas au Conseil d'interférer sur ces questions-là.

Je mets aux voix

M. Max GUICHARD : Et moi, je demande au Conseil. S'il ne répond pas, il répond comme vous.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est moi qui suis maître de l'ordre du jour et je ne mets pas cette question en délibération.

M. Max GUICHARD : Vous ne répondez pas ? Vous êtes d'accord avec le Président, tous ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Calmez-vous Monsieur GUICHARD, calmez-vous. On voit bien le combat que vous menez. Je vois bien qu'il n'est pas mené principalement contre la Métropole de Bordeaux et contre son exécutif. Vous avez d'autres instances pour mener ce combat.

Je mets aux voix le projet de délibération qui a été présenté par Monsieur Dominique ALCALA. Qui est contre ?

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : C'est un rapport ou une délibération. On ne vote pas sur les rapports donc à moins qu'il y ait une nouveauté.... On vote sur les rapports ?

M. le Président Alain JUPPÉ : On vote ou pas ? On vote l'adoption du rapport. C'est bien ce qui est prévu.

Qui est contre ? Tout le monde a dit qu'il était pour d'ailleurs, donc il n'y a pas de problème ! Abstention ? Très bien. Je vous remercie.

Unanimité

M. Max GUICHARD : On aurait pu voter sur ma proposition !

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD, quand vous serez majoritaire dans ce Conseil, vous fixerez l'ordre du jour du Conseil. Voilà. C'est peut-être demain. Je n'en sais rien. Ce n'est pas aujourd'hui. Allez, on continue.

M. JUPPE

(n°2) **Transferts de compétences dans le cadre de la loi NOTRe - Autorisation - Décision**

M. le Président Alain JUPPÉ et Patrick BOBET présentent le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? Madame CALMELS, Monsieur ANZIANI, Monsieur COLOMBIER.

Monsieur ANZIANI ?

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est un moment important de notre métropolisation qui fait suite à d'autres. Je rappellerai que nous avons d'abord passé cette épreuve du transfert des compétences des communes vers la Métropole. Nous l'avons fait d'ailleurs dans l'unanimité. Les 28 Maires de la Métropole ont été d'accord pour savoir ce qu'il convenait de transférer ou pas. Nous avons passé ensuite, après, une autre étape qui était celle de la mutualisation. Nous l'avons fait avec une très grande majorité et on verra les résultats dans quelques années. Aujourd'hui, nous abordons un autre volet de la loi NOTRe qui est les transferts de compétences du Département vers la Métropole. À mon tour, je voudrais

me féliciter et nous féliciter du climat dans lequel les négociations ont pu avoir lieu avec le Conseil départemental. Ce n'était pas si simple. C'est toujours difficile pour une Collectivité de dire : « Finalement, je vais renoncer à un certain nombre de compétences dont je m'occupais depuis des années et des années ». Le Département en avait l'obligation de ce transfert, mais il l'a fait, je crois, avec aussi bonne foi et bonne volonté même s'il reste effectivement des points à discuter, en particulier comme vous avez dit Monsieur le Président, sur le tourisme.

Je voudrais aussi ajouter qu'il nous reste - et Virginie CALMELS va s'exprimer sur ce sujet peut-être tout à l'heure - des transferts de compétences avec la Région. Je souhaite qu'ils se déroulent dans le même climat que ceux que nous avons eu avec le Département. Il y a quand même quelques enjeux majeurs. Quelle va être la stratégie économique de la Métropole ? Quels sont les accords avec la Région ? Nous gardons une partie de compétences, notamment en matière de compétences immobilières. Comment on va s'organiser ? Tout ça nous intéresse beaucoup. Quel est le sort de l'économie sociale et solidaire ? Je crois qu'il y a un chantier, mais je sais que Virginie CALMELS a prévu une méthode et un agenda sur cette question.

Je terminerai en disant qu'à la fin de l'année, avant le 31 décembre prochain, nous devons également transférer - et ce sera la dernière partie - des équipements d'intérêt métropolitain. C'est un élément important. Je souhaite que ça se fasse dans le même climat de consensus. Je souhaite aussi qu'on revienne aux textes et à l'inspiration des textes. L'inspiration des textes est très forte, c'est de dire : « Arrêtons de disperser nos équipements, essayons de faire des équipements qui soient des équipements communs ». Tout le monde y gagnera et nos finances publiques en particulier, évidemment, en seront bénéficiaires. Je crois qu'il faut revenir à cette inspiration. Quand je relis le texte, je trouve que cette inspiration porte notamment sur la construction de nouveaux équipements. Je dis ça parce que pour certains initiés qui étaient là au Bureau d'hier, le premier terme de l'article qui est concerné par les équipements d'intérêt métropolitain, c'est la construction de nouveaux équipements. Ça fait bien partie de la délibération que nous devrons prendre avant la fin d'année, mais je n'ai pas d'inquiétudes à ce sujet.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez raison de ne pas avoir d'inquiétudes. Notre Agglomération a besoin d'une piscine et elle a aussi besoin d'un Grand stade nautique de portée nationale et internationale qui permette d'accueillir des compétitions internationales et nous mettrons cela en chantier.

Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme vient de le dire Alain ANZIANI, dans ce transfert de compétences, on a l'adaptation de la loi NOTRe, nous sommes en train de discuter avec la Région des prérogatives réciproques Région-Métropole sur le développement économique. Nous avons, et c'est la loi qui le prévoit, à finaliser avant la fin de l'année un SRDE2I (stratégie régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), un schéma économique, j'ai oublié le détail des 21... innovation et internationalisation, voilà exactement. Nous avons un calendrier assez court. Les discussions ont été lancées de façon bilatérale parce que Monsieur le Président, vous souhaitez avoir un volet métropolitain dans ce SRDE2I un petit peu comme ça a été le cas dans le CPER (contrat de plan État-région). L'idée d'avoir des discussions bilatérales entre la Métropole et la Région, elle a été lancée sous l'égide d'Eric ARDOUIN, Hugues DE MALEISSYE et les équipes sont au travail avec 4 réunions d'ici la fin juillet.

Ce que je vous propose, c'est d'avoir un débat ensemble, les élus, à la rentrée plutôt dans le cadre de la Commission économique ou en tout cas les élus qui souhaiteraient

participer à ce débat, on s'était dit qu'on pouvait le joindre à la Commission économique parce qu'il y a déjà beaucoup d'élus concernés qui sont présents. Ensuite, une présentation qui devrait avoir lieu en octobre au Bureau et enfin, il faut adopter les textes en novembre ou au plus tard en décembre dans cette enceinte.

J'en profite aussi rapidement pour vous parler du Pacte qui a été signé entre l'État et les Métropoles, les 15 Métropoles. Ça a été réalisé avec le concours de France urbaine. Ça a été annoncé par Manuel VALLS, mercredi une enveloppe de 150 millions d'euros qui sera destinée aux 15 Métropoles françaises. Et ce Pacte porte sur différents sujets et notamment l'excellence économique et le rayonnement international qui concernent plus particulièrement Bordeaux avec la volonté par Bordeaux de porter dans ce Pacte les opérations d'intérêt métropolitain qui sont au cœur de ce Pacte et qui recevront normalement une aide financière qui n'est pas encore confirmée, mais qui devrait nous arriver via les investissements. Merci de votre attention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la loi NOTRe a déshabillé les départements faute d'avoir pu les supprimer devant le refus des Français à voir disparaître cet échelon à taille humaine qu'est le département et encore plus la commune. Ainsi, ont été créés dans la précipitation, pour rappel, l'émergence d'énormes régions, véritables mastodontes administratifs, sous couvert de faire des économies. Tout prouve le contraire déjà après 6 mois d'installation. La Nouvelle Aquitaine en est l'illustration donc flagrante. Sur proposition de Bruxelles ou plutôt sur son injonction, la volonté de mettre à bas les départements est évidente. Ainsi, le transfert de 4 compétences en faveur de la Métropole nous est proposé et non des moindres puisque 2 d'entre elles sont au cœur de l'action sociale, compétence première du département. Certes, c'est par étape que l'on procède. Ainsi, le fonds social de solidarité est transféré à la Métropole ainsi que le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté, le FAJ, mais pour sa partie métropolitaine, pour l'instant. C'est une première étape. Tout dans la loi nous amène à substituer ces compétences par une montée en puissance des métropoles et la disparition programmée des départements d'ici 2021. Cela a été évoqué dès 2015. De même le tourisme comme la gestion des routes classées dans le domaine public départemental, je pense que la nouvelle organisation territoriale fixée dans la loi NOTRe éloigne les citoyens des centres de décision que sont la commune et le département pour les problèmes plus généraux. N'effarouchons pas trop les communes pour commencer. Aussi, vous nous proposez des structures intermédiaires entre le Département et la Métropole là, demain avec la Région. Mais on sait que par la force de la loi, c'est la Métropole qui aura, au final, la décision. Il est de plus à noter que rarement, dans l'histoire de la République et de la décentralisation, les compensations financières suivent à la hauteur voulue. Aussi, je voterai contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Mon intervention ne portera principalement que sur le Fonds d'Aide aux Jeunes ; les 2 autres volets, tourisme et fonds de solidarité logement, entrant de manière plus simple et légitime dans le champ d'action et d'organisation de la Métropole.

En effet, pour ce qui concerne le Fonds d'Aide aux Jeunes, cette nouvelle compétence vient interroger une politique jeunesse à l'échelle de la Métropole qui n'est pas encore réfléchie à ce jour, mais qui aurait tout son sens au vu de nombreux domaines de compétences qui la concernent qu'il s'agisse du logement, de l'économie et de l'emploi,

de la mobilité et des transports, de la culture, de l'urbanisme, de la gestion de l'espace public, de la vie universitaire.

S'agissant plus particulièrement des jeunes en difficulté, le FAJ peut être déjà un levier pour développer une politique métropolitaine qui donne du sens aux orientations et aux décisions que nous prenons pour les accompagner dans leurs désirs et dans leur besoin d'autonomie. C'est déjà ce que nous faisons à l'échelle du territoire relevant de la politique de la ville qui relève de notre compétence depuis janvier 2015. Vous avez d'ailleurs évoqué aussi notre intérêt pour la prévention spécialisée. Ainsi, nous pourrions appréhender cette nouvelle compétence transférée comme une aubaine pour développer notre champ d'action auprès d'une jeunesse en attente des pouvoirs publics pour les accompagner dans une étape de leur vie qui s'allonge, qui s'avère quelquefois difficile pour certains. Une fois affirmé ce principe, reste à envisager les modalités d'exercice de cette nouvelle compétence. Et là, rien n'est très précis. En effet, vous avez évoqué là 2 hypothèses pour gérer le Fonds d'Aide aux Jeunes. Le traitement de ces dossiers par le CCAS de Bordeaux avec des postes dédiés du Conseil départemental, la gestion par les CCAS de chaque commune.

Je vous proposerai une 3^e hypothèse. Aujourd'hui, c'est un fait, la Métropole ne dispose pas de services dédiés à ce type de politique, faute de détenir jusqu'à présent une compétence sociale. Mais ne serait-ce justement pas l'occasion d'intégrer cette dimension dans notre organisation puisque la délibération que nous votons aujourd'hui nous engage dans cette direction. La constitution d'une cellule métropolitaine nous semble correspondre à la fois à l'enjeu de structuration d'une politique jeunesse sur les territoires ainsi qu'à des enjeux de transparence financière et d'équité entre l'ensemble des communes métropolitaines. Si Bordeaux représente bien évidemment une part importante des dossiers du FAJ - 734 en 2015, contre 157 pour les Graves, 90 pour les Hauts de Garonne ou 147 pour Technowest - il apparaît souhaitable que l'enveloppe dédiée au FAJ soit gérée via une régie métropolitaine et coordonnée par une cellule métropolitaine en lien avec les différentes Missions locales et les CCAS à l'image de la procédure existante sur le Département. La logique du transfert de compétences doit bien sûr avoir comme objectif de gagner en efficacité, mais ne serait-ce pas déoyer l'esprit même de la loi NOTRe qui ambitionne de renforcer le niveau intercommunal pour une meilleure égalité des territoires ?

En outre, l'organisation envisagée pose un véritable problème de gouvernance. Le contre-argument principal opposé à ce scénario qui reposera sur un risque de perte de réactivité ne tiendrait guère la route puisque jusqu'à présent, le Département assurait ce rôle sans difficulté majeure.

J'attire aussi votre attention sur un sondage effectué par l'UDCCAS (union départementale des centres communaux d'action sociale) dont je fais partie qui révèle le souhait des CCAS à voir gérer ce FAJ par une cellule métropolitaine. Cette nouvelle compétence pourrait ainsi être justement l'occasion d'une véritable réflexion métropolitaine sur la coordination des actions de prise en charge de la jeunesse en difficulté, y compris la prévention spécialisée, en articulation étroite et transversale avec les autres compétences de la Métropole, augurant ainsi d'une politique plus ambitieuse pour l'avenir de la jeunesse, plurielle, qui ne se réduit pas à une seule gestion de dossiers.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE ?

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots à mon tour. Cette délibération est effectivement importante. Elle fait partie d'un train de délibérations, rapports entre les communes et la Métropole, rapports entre la Métropole, Département et Région sur les compétences et rapports à venir sur les

équipements. Ce sont les conséquences au fil du temps de plusieurs lois territoriales qui ont été adoptées récemment : la loi NOTRe, la loi sur les Métropoles et tout le travail fait sur les intercommunalités. On verra bien, dans le temps, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, les économies qui pourront se faire, les difficultés, mais en même temps je n'ai plus l'impression que la remise en cause de ces lois soit si importante qu'elle ne l'a été, il y a quelques mois, mais tel n'est pas ici mon propos.

Je voudrais intervenir non pas sur ce transfert, mais sur 2 éléments qui ont été évoqués par Patrick BOBET concernant la dernière CLETC et par Alain ANZIANI concernant les équipements d'intérêt métropolitain d'autant plus qu'hier en Bureau, une première liste de transferts potentiels aussi bien au niveau culturel qu'au niveau sportif a été évoquée et ce n'est pas anecdotique.

Quand j'ai lu hier le communiqué de presse du Bureau, il m'a semblé que le Stade Chaban-Delmas ne faisait pas partie des équipements qui seraient transférés à la Métropole. J'ai bien vu le centre d'entraînement Moga à Bègles, mais je n'ai pas vu le Stade Chaban-Delmas. Je voulais avoir confirmation de ce point, ce qui nous permettra, Monsieur le Maire, d'avoir à nouveau la discussion puisque nous avons un Conseil lundi sur quelle suite de l'abandon du projet dit « Chaban-Delmas » aussi bien sur la partie stade lui-même avec le projet de passage de 32 000 à 24 000 spectateurs et des loges spécifiques que sur les équipements sportifs qui sont juste derrière et qui sont importants pour le quartier. Ça, c'est le premier point et ma première interrogation.

Second point et seconde interrogation, ça concerne la CLETC. Je ne suis pas intervenu tout à l'heure, nous n'avons pas demandé le dégrouement, mais sur la délibération 46 sur le Pôle Carrière à Bordeaux, sur l'opération dite « Léo Saignat ». Cette opération dite « Léo Saignat » a fait l'objet d'autres délibérations à la Municipalité et à La Cub avec un plan de financement différent puisque le plan de financement à la base en novembre 2010, c'était 3 millions à charge de la ville, 1 million à la charge de La Cub. Plan de financement confirmé en avril 2012 : toujours 3 millions sur la ville, 1 million sur La Cub et dans la délibération qui a été adoptée en début du Conseil, une inversion de ce plan de financement. Vous allez me dire que maintenant la Métropole a les compétences d'enseignement supérieur et recherche, ce dont je me réjouis, mais est-ce que ça rentre dans le périmètre ou pas des CLETC parce que ce passage de 2 millions d'euros n'est pas totalement anecdotique d'autant plus que vous savez qu'au niveau de la ville de Bordeaux, nous considérons que la situation financière de la ville est plus que périlleuse.

Voilà les deux questions que je voulais vous poser.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres remarques ? Madame BOUDINEAU.

Mme Isabelle BOUDINEAU : Oui, une simple remarque, Monsieur le Président. Je sais qu'il est inutile d'avoir un dialogue avec Monsieur COLOMBIER, mais je voulais juste signaler que « Les grandes régions qui répondraient à une injonction de Bruxelles » est une démonstration supplémentaire que Monsieur COLOMBIER ne recule devant aucune démagogie et aucune contre-vérité. Un, Bruxelles, ce n'est pas une entité en tant que telle qui serait une espèce de Léviathan qu'on peut diaboliser comme ça dans chaque prise de parole. Et deux, ce ne sont en rien les instances de l'Union européenne qui ont réclamé la constitution des grandes régions, mais c'est bien une décision du Gouvernement français.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Quelques éléments de réponse.

D'abord, en ce qui concerne le transfert de la compétence jeunesse, comme je l'ai dit, la question sera discutée avec les communes pour savoir celles qui souhaitent conserver directement l'instruction de ces dossiers, quelles sont celles qui veulent passer par l'intermédiaire du CCAS de Bordeaux ? Madame CASSOU-SCHOTTE a l'air de considérer que le fait de passer par le CCAS de Bordeaux nous priverait de transparence et d'équité. C'est une curieuse affirmation et en tout cas un *a priori* que je ne partage pas.

Est-ce qu'il faut créer une régie métropolitaine ? Je crois que la logique de la mutualisation, c'est de ne pas multiplier les services. On verra bien avec le temps si ceci s'avère nécessaire, mais je pense qu'aujourd'hui, il vaut mieux avoir recours à quelque chose qui fonctionne déjà plutôt que de créer une cellule supplémentaire. C'est ce que nous avons essayé de faire d'ailleurs dans le domaine culturel. Nous nous appuyons sur la Direction des affaires culturelles de la ville de Bordeaux qui existe, qui est étoffée, qui est importante alors que nous n'en avons pas dans nos services. C'est, je pense, une question tout simplement de confiance élémentaire.

En ce qui concerne les interventions de Monsieur FELTESSE, je vois votre focalisation sur le Stade Chaban-Delmas. Vous auriez pu vous étonner qu'on n'ait pas transféré le Parc des Expositions, le Musée des Beaux-Arts, le CAPC, etc., tous autres équipements d'intérêt métropolitain évidemment. Pourquoi est-ce que ce transfert n'a pas été fait ? Pour une raison un peu complexe. C'est qu'aujourd'hui, dans le cadre de la définition des attributions de compensation, les transferts de dépenses qui sont liées à ces transferts d'équipements sont comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement des villes et non pas dans les dépenses d'équipement même s'il s'agit de crédits d'équipement en réalité pour l'entretien de ces bâtiments ou de ces équipements. Nous avons demandé au Gouvernement de modifier cette règle et le fait de le mettre en fonctionnement détériore évidemment l'épargne brute et l'épargne nette des collectivités et affaiblit leurs capacités d'investissement. Nous avons demandé que ceci soit corrigé et qu'on fasse une quote part dans cette épargne transférée entre ce qui relève du budget de fonctionnement et ce qui relève du budget d'investissement. Un accord de principe avait été donné. L'amendement n'a pas été voté. Il nous est assuré que la question sera reprise à la prochaine Loi de Finances. Plusieurs communes d'ailleurs et pas uniquement la commune de la ville de Bordeaux ont pris la même position en attendant que ce point soit clarifié.

En ce qui concerne l'avenir du Stade Jacques Chaban-Delmas, il restera tel que lui-même puisque c'est ce qui a été souhaité par beaucoup de gens. Donc, il n'y a pas de projet de transformation de ce stade dans la mandature qui vient. Il ne suffit pas, par ailleurs, de distiller de façon perfide la mauvaise nouvelle selon laquelle la situation de la ville de Bordeaux serait périlleuse. C'est inexact. Ceci n'a rien à voir.

En ce qui concerne Léo Saignat, je pense que les explications ont été données, notamment à l'ensemble des membres des différents groupes. Il ne s'agit pas d'un transfert de charges éligible à la procédure de la CLETC et de l'allocation de compensation, mais d'un transfert de compétence. La ville de Bordeaux perd la compétence enseignement supérieur. Cette compétence est acquise par la Métropole. Le transfert entraîne également le transfert de compétence financière.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces différentes interventions. Pour ma part, je me réjouis que nous soyons arrivés à cet accord dans un esprit mutuel de bonne coopération.

Un dernier point vis-à-vis de la Région : Virginie CALMELS nous a dit où on en était. Il y a eu, là aussi, de longues discussions au Parlement. Les Parlementaires qui sont ici présents le savent mieux que moi. Dans un premier temps, les Régions prétendaient accaparer la totalité de la responsabilité économique. Les Métropoles ont fait remarquer qu'il était inenvisageable qu'elles n'aient pas leur propre stratégie de

développement économique. Je pense que Lyon ne va pas disparaître du paysage économique pas plus que Marseille ou pas plus que Bordeaux. On est arrivé à cette entente sur le SRDE2I – j'y arrive, c'est un peu compliqué – qui doit être élaboré d'un commun accord. On va y travailler. Évidemment, on en rendra compte au Bureau et au Conseil. Une des lignes de partage- mais enfin, c'est à discuter - que je vois, c'est que tout ce qui concerne l'aménagement des zones d'activités, toute la partie immobilière doit naturellement continuer à relever des Métropoles. C'est le cas de l'OIM de l'Aéroparc. C'est le cas l'OIM Vallée Créative et d'autres sites... Bien sûr, ça, c'est dans un contexte un peu différent puisque c'est un établissement public national, Euratlantique. Et deuxièmement le marketing territorial doit rester aussi de la compétence de la collectivité avec l'image de marque que représente le bout de Bordeaux. Voilà sur quels principes nous essayons de travailler. En revanche, tout ce qui concernerait l'aide au financement des entreprises nouvelles ou en croissance serait plus certainement de la compétence régionale.

Voilà les informations que je voulais ajouter sur ce dossier. Je mets donc aux voix...

M. Jacques COLOMBIER : Monsieur le Président,...

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, où êtes-vous ? Qui est-ce qui parle ? **Monsieur COLOMBIER**.

M. Jacques COLOMBIER : Oui. En 2 phrases, je voudrais répondre à Madame BOUDIER... Je crois ma Chère Collègue que vous êtes au Conseil...

M. le Président Alain JUPPÉ : BOUDINEAU.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, pardon **Madame BOUDINEAU**. Je crois que vous avez entendu parler des euros régions. Je vous conseille de réviser les textes européens et vous verrez que tout cela est tout à fait concret d'une volonté de Bruxelles.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Madame CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, **Monsieur le Président**, je n'ai pas, dans mon intervention, exprimé de défiance vis-à-vis du CCAS de Bordeaux. J'ai simplement souligné et insisté sur l'intérêt d'une troisième hypothèse puisqu'il s'agit d'un transfert de compétence et non pas un transfert de dossiers. Je suggérais que nous nous saisissions de ce transfert de compétence pour construire une politique jeunesse à l'image de la Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'avais bien compris les choses en ce sens et je vous ai dit que nous verrons avec l'évolution de la métropolisation s'il convient de nous doter d'une régie à vocation sociale. Si nous n'avons pas souhaité récupérer les compétences sociales du Département, ce qui aurait été possible... Si nous n'avions pas conclu un accord avec le Département, nous récupérions l'ensemble des compétences départementales sur le territoire de la Métropole. Je veux le rappeler. Nous ne l'avons pas voulu parce que nous pensons que, compte tenu de tous les changements que connaît aujourd'hui notre Métropole, la charger en plus de questions sociales pour lesquelles le Département ou les communes ont déjà une expérience et

des services n'était peut-être pas très opportun. Nous sommes donc dans une certaine logique dans tout ça.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Secrétaire de séance. Il est 12 heures 10, nous avons tout le temps...

M. Patrick PUJOL : J'y suis pour rien, on va essayer d'accélérer. Avec l'accord de Monsieur Christophe DUPRAT, je propose de regrouper les affaires n°9 et n°10.

M. DUPRAT

(n°9) Évolution des mesures d'instruction d'accès à la tarification sociale des transports urbains pour les demandeurs d'asile - Décision - Autorisation

M. DUPRAT

(n°10) Marchés Publics - Prestation d'instruction des dossiers de demande à bénéficier de la tarification solidaire des transports de la métropole bordelaise via l'exploitation et la maintenance d'un système informatique d'automatisation et de dématérialisation de ce processus d'instruction - Dialogue compétitif - Autorisation de signature

M. Christophe DUPRAT présente les deux rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon, j'ai été inattentif là. Vous avez présenté 9 et 10 en même temps.

M. Christophe DUPRAT : C'est ça.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Madame TERRAZA, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur PADIE.

M. Jacques COLOMBIER : Et COLOMBIER. Regardez à droite, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est ma tendance naturelle, mais pas jusqu'à l'extrême. Madame DELAUNAY, Monsieur PADIE, Madame TERRAZA, allez-y.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, la mise en place du système informatique qui nous est présenté pour économiser des dépenses de personnel pour l'instruction manuelle de ces demandes nous paraît recevable. L'idée est que les bénéficiaires instruisent eux-mêmes leur demande depuis leur ordinateur personnel ou leur tablette un peu comme on le fait désormais pour la déclaration des revenus ou pour une demande de logement social sur une plateforme.

Pourquoi pas ? Cependant, plusieurs points de vigilance. Tout d'abord, il n'y a pas eu de COPIL réunissant l'ensemble des communes sur ce projet et nous ne connaissons donc pas aujourd'hui les fonctionnalités de ce logiciel, ses avantages et ses inconvénients. Nous y voyons également un risque important sur la perte de proximité et d'accompagnement des personnes en demande. En effet, une demande au niveau d'un CCAS quelle qu'elle soit est toujours l'occasion de faire une enquête sociale approfondie et souvent de repérer des situations de difficultés sociales qui, si elles sont prises en compte rapidement, peuvent éviter une aggravation de cette situation. Nous risquons donc là de passer à côté de cas problématiques.

Certes, on nous a précisé en Commission que ce système était un canal supplémentaire et resterait à la carte selon la volonté des communes. La mise en place de la tarification solidaire devrait conforter l'utilité de cet outil. Cependant, la question des modalités d'associations, des CCAS et des élus des communes de la Métropole mérite d'être posée à nouveau, car le système s'appliquera à eux avec des conséquences sur les organisations internes aux CCAS des communes sans qu'ils aient été réellement concepteurs acteurs.

Je réitère donc ma demande faite en Bureau, qu'un COPIL soit organisé rapidement afin d'informer, à défaut de les avoir associés, les CCAS de nos communes dont les problématiques et les modes d'organisation sont souvent bien différents de ceux de la ville centre. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : J'avais cru comprendre que votre inquiétude était calmée depuis hier, ma Chère Collègue puisqu'on vous a dit que le COPIL aurait bien lieu.

Madame CASSOU-SCHOTTE ?

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je voulais justement témoigner de la même inquiétude qui a été exprimée par Madame TERRAZA. Je ne réitérerai pas ses propos auxquels je souscris. Je voudrais simplement y rajouter quelque chose concernant l'évolution des mesures d'instruction d'accès pour les demandeurs d'asile, en demandant à ce que cette mesure soit aussi élargie aux personnes qui sont sans revenus, sans RSA et qui relèvent du dispositif d'hébergement d'urgence comme j'ai pu vous le demander, Monsieur le Vice-président en charge des transports, l'année dernière pendant le plan hivernal. Vous savez que ces personnes sont dispatchées sur l'ensemble du territoire de la Métropole, qu'elles ont des déplacements énormes à faire que ce soit pour garantir la scolarité des enfants, que ce soit pour toutes leurs démarches administratives et il s'avère que ces personnes ne peuvent pas disposer de Pass et je vous suggère, une nouvelle fois, un Pass nominatif qui serait délivré de façon ponctuelle pour leur permettre de se déplacer sur le territoire gratuitement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur PADIE.

Mme Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, sur l'affaire n°9, nous apprécions et approuvons cette délibération qui permet aux demandeurs d'asile d'avoir accès à notre dispositif de tarification solidaire. Il nous apparaît légitime et nécessaire pour ces hommes et ces femmes d'avoir accès au droit de transport. Je sais bien que certains y trouveront des choses à redire. Mais en fait, dès qu'il est question de solidarité avec les étrangers, nous savons bien qu'ils s'en sont toujours émus ici et dans l'histoire. Pour notre part, nous resterons fidèles à la France telle qu'elle s'est construite, c'est-à-dire une terre d'accueil pour ceux qui souffrent.

Nous souhaitions également faire une remarque plus générale sur la question des tarifs puisque nous avons aussi dans ce Conseil le rapport comptable de notre délégataire et qu'hier soir, en Bureau, a été évoquée la question de tarification solidaire. Pour notre part, nous restons convaincus que l'augmentation tarifaire régulière pratiquée pour notre établissement est non seulement injuste, mais aussi une erreur pour le développement de nos transports. Nous restons donc convaincus que pour répondre tant aux défis sociaux qu'environnementaux, il nous faut une politique offensive sur l'offre de transport - et c'est ce que nous avons mis en œuvre lors de notre dernière décision en Conseil - mais aussi une pratique tarifaire très offensive. Les expériences de Strasbourg-Grenoble en matière de tarification solidaire montrent leur efficacité comme le révèle le rapport en Bureau d'hier soir. Nous pensons, pour notre part, que nous devons élargir à l'ensemble de la population cette ambition afin de permettre à de nombreux habitants de notre Agglomération de délaisser la voiture et de se tourner vers les transports en commun. Ces quelques remarques faites, nous voterons pour cette délibération.

En ce qui concerne l'affaire n°10, en toutes circonstances nous estimons qu'il faut privilégier le contact humain afin de développer le lien social dans notre société. De ce fait, nous partageons les inquiétudes que d'autres viennent d'émettre sur cette absence de lien avec cette simple dématérialisation. Cependant, nous ne sommes pas non plus pour alourdir les démarches administratives de certains de nos concitoyens qui, parfois, sont ballotés d'un service à un autre. Il nous semble que sur cette question, il faut laisser le choix soit du passage au CCAS, soit du règlement par internet. Il est en tout cas un argument que nous ne pouvons entendre, c'est celui du manque de personnel. Vous connaissez notre attachement au service public. Nous pensons qu'il faut donner des moyens aux CCAS de fonctionner. Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY ?

Mme Michèle DELAUNAY : Tout d'abord Monsieur le Président, je tiens à remercier Monsieur DUPRAT d'avoir répondu au souhait que je lui ai exprimé par lettre, de faire aboutir plus rapidement cette tarification solidaire pour les réfugiés en simplifiant et en permettant qu'ils en bénéficient pratiquement dès qu'ils sont détenteurs de leur première fiche de reconnaissance de la demande d'asile. C'est vraiment un pas important et je me réjouis que nous puissions signifier, de toutes les manières possibles, notre solidarité et notre volonté d'aide aux demandeurs d'asile, car je crois en plus du défi humain qu'ils peuvent constituer une chance pour notre pays.

Deuxième point, je viens maintenant sur la 2^e délibération pour en effet souhaiter que cette tarification sociale soit mise en place très rapidement. Dans une délibération de 2014, vous disiez : « Nous devons y arriver avant la fin de l'année » et vous aussi manifestiez ce souhait de diligence et j'espère qu'il entrera dans les faits.

Trois remarques cependant. Premièrement, c'est vrai et plusieurs l'ont dit déjà, on redoute un peu la perte de proximité du passage par l'outil informatique en particulier pour les grands âgés dont on connaît les difficultés à user de l'outil numérique pour une grande partie d'entre eux. Je ne voudrais pas, comme cela vient d'ailleurs d'être exprimé, que ce soit l'occasion d'une réduction des moyens humains des CCAS, car ces moyens humains sont extrêmement utiles au quotidien.

Autre point qui n'a pas été évoqué ici : personnellement, je suis abasourdie par le coût de cet outil numérique, 2 millions d'euros. Quand on le compare à ce qui vient d'être évoqué pour certaines demandes des éboueurs, c'est tout à fait colossal et je suis étonnée que nous n'ayons pas de détail sur la fonctionnalité qui est demandée à cet outil numérique. Nous avons la facture. Nous n'avons pas d'autres détails. Voilà.

J'ampute un peu mon intervention, car il est tard. Voilà les points que je voulais soulever.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur COLOMBIER.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, j'interviendrai sur le premier des 2 dossiers, le dossier n°9. Vous nous proposez la gratuité des transports publics pour les demandeurs d'asile sur simple présentation d'une attestation de demande d'asile, quand on constate que bien des Français modestes n'ont pas accès à ces facilités. Qu'il s'agisse du domaine de logement, de remboursement de prestations médicales non payées par des étrangers même en situation illégale à travers l'AME (aide médicale de l'État) ou de gratuité de transports, nous constatons que le traitement est bien sûr différencié. Demandeurs d'asile, certes ils existent et dans ce cas-là, très bien. Mais il est de notoriété publique que sous ce vocable, seule une partie l'est vraiment pour des causes de sécurité, d'intégrité physique ou de mauvais traitement sous des régimes dictatoriaux. Les chiffres le confirment. Même vos amis, Monsieur le Président, vos amis politiques et non des moindres le reconnaissent et le disent en accusant le Gouvernement sur ce point. C'est aux familles françaises les plus modestes et les plus pauvres, touchées par le chômage qu'il faut réserver, je le pense, ces facilités. Aussi, je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. D'autres interventions ? Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Je voudrais véritablement qu'on se félicite de cette délibération qui ouvre la voie à une délibération plus conséquente qui nous a été d'ailleurs présentée hier en Bureau. Pour avoir sur la commune d'Eysines, un centre d'accueil des demandeurs d'asile, je peux vous dire justement que le CCAS de la ville et toutes les associations caritatives de la commune sont très souvent sollicités par des demandeurs d'asile qui ont utilisé le transport en commun et qui, faute de moyens évidemment de payer leur titre de transport, se retrouvent avec une amende et dans l'impossibilité d'y faire face. Vous connaissez la suite. Qui fait face à ces amendes ? C'est, en règle générale, le CCAS de la ville. Je suis très satisfaite que l'on puisse enfin offrir cette possibilité à ces familles qui ont besoin de se déplacer sur notre territoire pour de multiples raisons. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Autres interventions ? Monsieur BRUGÈRE.

M. Nicolas BRUGÈRE : Juste, de manière très courte, pour dire que bien sûr la délibération 9 va aider tout le monde et en particulier les personnes en situation très précaire, en demandeurs d'asile.

Pour la 10, le fait de moderniser les outils, de mettre en place des outils modernes n'empêche pas le lien humain et évidemment la Ville de Bordeaux est très demandeuse parce qu'elle est en première ligne par rapport à ce domaine-là. Un outil moderne permet de gagner du temps et au contraire, aux personnes qui feront un travail un peu répétitif et administratif d'avoir du temps à consacrer aux personnes qu'elles ont en face d'elles.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, je me permets juste de vous donner un seul chiffre : au 1^{er} semestre 2016, il y a 1 900 migrants - femmes, enfants, hommes - qui sont morts noyés dans la Méditerranée. Ce chiffre a doublé par rapport à 2015 et a quadruplé par rapport à 2014. C'est à nous de construire une Europe accueillante. L'histoire jugera, je ne donne de leçon à personne et, évidemment, cette délibération va dans le bon sens.

M. le Président Alain JUPPÉ : Permettez-moi d'ajouter : il faut construire une Europe accueillante. Il faut aussi construire un Proche-Orient en paix et une Afrique en développement parce qu'il ne suffira pas que l'Europe soit accueillante pour absorber tous ceux qui, si la guerre continue à sévir et si la misère continue à sévir, voudraient venir chez nous. Il faut marcher sur les deux pieds. Monsieur DUPRAT ?

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, simplement pour rassurer Madame TERRAZA, comme je lui ai déjà dit, donc je lui dirai pour la troisième fois depuis hier que, bien évidemment, nous n'imposerons rien aux CCAS. D'ailleurs, c'est inscrit dans la délibération en toutes lettres. Il est inscrit dans la délibération en toutes lettres qu'il y aura un COPIL à venir pour paramétriser le futur logiciel. Et lui dire que, comme c'est une affaire un petit peu ancienne, cette affaire de tarification, les CCAS ont été associés deux fois depuis 2011 à des réunions. Si, si, ils ont été associés deux fois par des réunions.

La deuxième chose, c'est qu'aujourd'hui une personne qui demande une carte, elle peut attendre 2 mois parce que tout est sur papier. Je pense que le fait de pouvoir transmettre au moins de manière informatique, permettra de gagner du temps et à cette personne de bénéficier de la gratuité ou d'une tarification plus réduite dans des délais beaucoup plus raisonnables. Ça ne l'empêchera toujours pas d'aller au CCAS déposer son dossier et le faire avec le personnel qui sera à sa disposition.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Nous vous proposerons - nous en avons déjà parlé hier en Bureau et il y a encore quelques réglages à faire - le moment venu, cette fameuse tarification sociale sur laquelle on travaille depuis 2011 et qui a donné lieu à de multiples réunions, mais là, nous avons souhaité un peu anticipé pour pouvoir disposer de cet outil. Je suis un peu surpris quand même de voir cette méfiance vis-à-vis de la dématérialisation des dossiers. Si notre Administration en général ne fait pas sa révolution numérique, bonjour les dégâts. C'est évidemment un progrès qui n'exclut pas le contact personnel et humain, bien entendu, et je le répète encore chacun fera comme il le veut. Mais le CCAS de la Ville de Bordeaux ne peut pas continuer à passer autant de temps dans des formalités purement papier qui retardent, comme l'a dit fort justement Christophe DUPRAT, la délivrance des documents et parfois l'humanité, ça consiste à aller vite aussi pour lever les incertitudes auprès de ceux qui attendent une mesure administrative.

Je mets aux voix la 9 d'abord. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? M. COLOMBIER.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

La 10 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité

Mme CALMELS

(n°15) Bordeaux - Filière nautisme - Soutien 2016 au cluster Bordeaux Superyachts Refit - Subvention métropolitaine - Autorisation - Décision

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je profite de cette délibération pour, en notre nom à tous, remercier le Conseiller régional et départemental Philippe DORTHE. Peut-être que nous ne rendons pas assez hommage aux engagements au long cours. Oui, le remercier de nous avoir permis de voir l'activité de refit se réinstaller dans le cadre des Bassins à flot depuis la semaine dernière. Souvenez-vous, Monsieur le Maire, à l'époque vous étiez Président de La Cub, vous aviez alors décidé de faire passer le tram, de condamner la Grande écluse du Bassin à flot au profit de la Petite, enjambée d'un petit pont-levant de 7,8 m. Déjà à cette époque, Philippe DORTHE vous disait que vous étiez dans l'erreur, car cette décision allait interdire définitivement l'utilisation des Bassins à flot pour la maintenance navale et pour le développement productif.

Il aura fallu que vous partiez enseigner au Canada et qu'Alain ROUSSET vous succède pour que le Conseiller régional et général Philippe DORTHE fasse venir le nouveau Président de la Métropole, de La Cub à l'époque, à Bacalan pour comprendre l'intérêt de garder la Grande écluse. Comme Alain ROUSSET est particulièrement attentif à l'emploi productif à haute valeur ajoutée, il suivit les conseils de Philippe DORTHE. Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous devons le remercier pour sa clairvoyance et son opiniâtreté.

Monsieur le Maire, reconnaître la compétence et la bonne position d'un adversaire politique et de son opposition n'est pas un acte de faiblesse, mais bien un acte de grandeur envers le fonctionnement de notre démocratie qui donne du sens et de la hauteur de vue. Nous voterons donc avec plaisir ce rapport en vous demandant votre soutien sur l'ensemble de la filière pour garder aux Bassins à flot les emplois existants notamment de l'entreprise ARMI et pour en créer d'autres encore. D'ailleurs, déjà 2 autres navires attendent la sortie du Breuil, la barge de l'Airbus A380 qui occupe actuellement la cale sèche, pour être asséchés à leur tour pour y être entretenus et réparés. Interrogé, le gérant de la société ARMI envisage de compléter son équipe de plusieurs techniciens hautement qualifiés.

Pour la petite histoire, à la conférence de presse organisée, la semaine dernière, par Philippe DORTHE, il y avait à son invitation plusieurs nouveaux habitants du nouveau quartier, résidant devant la forme n°1. Ils étaient enchantés de voir ce projet donner vie à ce quartier, qui n'en a pas encore beaucoup, il faut bien le reconnaître. Pendant cette réunion, une seule nuisance a été signalée, celle des boîtes de nuit au pied des immeubles, mais pas celle liée à l'activité nautique. Puis, le 1^{er} juillet quand le Breuil est rentré dans la forme, de nombreux habitants étaient à leur balcon, regardaient avec plaisir cette manœuvre. En fait, Monsieur le Maire, ils regardaient la vie, ils l'appréciaient et donc ils appréciaient cette idée que nous défendons depuis bien longtemps.

Merci pour votre écoute.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Je vous ai écouté. Je vous relirai parce que c'est un petit chef-d'œuvre de méchanceté politique. Vous y êtes en général habituée. Vous avez beaucoup de talent pour faire ça. Je vais proposer d'ailleurs vraisemblablement au Conseil, lors d'une prochaine réunion, de voter l'attribution d'une médaille à Monsieur Philippe DORTHE qui est évidemment le grand acteur de cette réalisation.

Je ne veux pas me situer sur ce terrain-là. Ma position a toujours été constante. Je n'ai jamais été hostile à l'installation de ce refit, à 2 conditions et je les maintiens, c'est qu'elle soit compatible avec un projet que nous avons lancé avec Monsieur FELTESSE – il doit s'en souvenir – qui est le projet des Bassins à flot. On ne peut pas mettre sous les fenêtres des gens qui viennent habiter là - attendons de voir quand il y aura du bruit, quand il y aura des émanations, etc. - des activités polluantes. On ne peut pas les mettre non plus au pied de la Cité du Vin et au pied du Musée de la Mer et de la Marine. Tant que le Port respectera la règle du jeu et qu'on aura dans les formes de radoub, des activités compatibles avec l'environnement, je n'y verrai que des avantages. Toutes les activités polluantes devront se dérouler à l'extérieur, comme il a été convenu d'ailleurs sur le slipway du Quai Achard et c'est ce partage des rôles et des compétences qui nous a permis de bloquer la situation, évidemment, à l'initiative entière de Monsieur DORTHE que je salue à nouveau. C'est le grand champion des Bassins à flot, on le sait bien.

Madame DELAUNAY va sans doute en rajouter une petite couche.

Mme Michèle DELAUNAY : C'est vrai, je vais confirmer vos dernières paroles, moi aussi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Une petite couche de peinture.

Mme Michèle DELAUNAY : Je voulais saluer le fait que Philippe DORTHE a...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah voilà, voilà !

Mme Michèle DELAUNAY : Mais vous m'y poussez parce que ce n'était pas dans mon intervention, mais j'ai senti que vous aviez besoin d'une confirmation que Philippe DORTHE a toujours soutenu ce qu'il appelait « le génie des lieux » et la nécessité d'avoir une activité portuaire et maritime dans ce quartier de Bacalan pour être fidèle à son histoire et pour porter son avenir. Contrairement à vous, Monsieur le Maire, je pense qu'un quartier vit quand il y a de l'emploi et non pas quand c'est un quartier purement résidentiel qui porte d'ailleurs l'emploi en dehors de la ville. C'est-à-dire que le propos écologique que vous donnez à la densification de Bordeaux n'a de sens que si les habitants ne sont pas obligés de partir dehors, de sortir de la ville pour trouver des emplois. Moi aussi, je veux soutenir la possibilité d'une activité et souligner la question qui se pose autour de l'entreprise ARMI. Vous nous avez donné, en quelques mots, votre préférence pour la proximité du Musée de la Marine, projet que je soutiens depuis très longtemps, mais c'est vrai...

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah, voilà. Avec Monsieur DORTHE.

Mme Michèle DELAUNAY : Non, même sans lui, en Conseil Municipal devant vous.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, si on pouvait avancer un peu, ce serait bien, je pense.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, c'est un sujet tout à fait majeur. Nous essayons d'être brefs, mais nous voulons le poser et nous voulons qu'il soit contenu dans les notes, les comptes-rendus, car autrement vous nous direz que nous ne l'avons jamais soutenu. Je ne voudrais pas que ce soit le cas. C'est pour nous un enjeu de longue date et nous sommes ici quelques-uns à vouloir en effet souligner cette persévérance pour qu'on arrive à un aboutissement.

Je veux aussi saluer l'engagement du Grand Port Maritime et de la Région, il n'a pas été suffisamment souligné par Madame CALMELS et dire que tout cela est l'aboutissement d'un énorme investissement porté financièrement par la Région via le Contrat de plan et c'est 10 millions d'euros consacrés au développement des activités industrielles navales du Grand Port Maritime de Bordeaux. Je peux vous donner le détail des financements, malheureusement, la ville de Bordeaux a été absente de ce tour de table. Voilà ce que je voulais exprimer et me réjouir en même temps que manifester notre antériorité dans ce sujet.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, j'ai 3 questions à poser. C'est « Comment un historien aujourd'hui va pouvoir écrire même sur un sujet comme celui-là, avec ce que j'entends ? ». Deuxièmement, c'est Philippe DORTHE est en danger ?

Mme Michèle DELAUNAY : Il va très bien.

M. Vincent FELTESSE : Est-ce que tu nous parles de Vincent MAURIN ?

M. Max GUICHARD : Oui, oui. Je vais y venir parce que s'il est en danger...

Mme Michèle DELAUNAY : Non, non, il va très bien.

M. Max GUICHARD : Non, non, je ne parle pas de santé. Politiquement, ça va ? Bien, vous me rassurez parce que je le croyais en danger. Troisièmement, tu n'es pas gêné Vincent avec tout ça ? Bon. Voici un dossier... Non, parce que je pense qu'on peut affronter, on doit affronter Alain JUPPÉ, y compris sur ce dossier, mais d'une manière tranquille, sérieuse et vraie. Non, ce n'était pas le cas. Donc, j'y viens.

Voici un dossier qui prouve que la persévérance, en effet, est une belle qualité. Cette persévérance, c'est celle des associations, que vous avez complètement oubliées, syndicats et élus du quartier de Bacalan qui se sont battus - et là, il n'y a pas que Vincent MAURIN, il y avait une collègue à vous, dans le dernier mandat - qui se sont battus à chaque étape - Madame DIEZ, ça me revient - à chaque étape de développement de ce quartier pour maintenir opérationnels les outils industriels majeurs des Bassins à flot. Je pense évidemment – excusez-moi – à Vincent MAURIN qui a sans cesse ici, souvent bien seul, dit qu'il ne fallait pas tourner le dos à la vocation industrielle des Bassins à flot quand certains y voyaient une simple marina. C'est ainsi seul, parfaitement seul, que notre Groupe au Conseil municipal et à La Cub

s'est opposé. Par exemple, au plan de l'architecte GRUMBACH - vrai ou faux ? - qui ne maintenait en vie...

M. FELTESSE : C'est ROUSSET.

M. Max GUICHARD : Oui, mais tu étais responsable du Groupe, je te rappelle.

Rires dans la salle

M. Vincent FELTESSE : GRUMBACH, c'est 96 plus 99, j'ai été élu en 2001.

M. Max GUICHARD : Oui, oui...

M. le Président Alain JUPPÉ : Mes Chers Collègues, les comptes intergroupes peuvent se dérouler à l'extérieur de la salle. Voilà. Allons-y.

M. Vincent FELTESSE : Ne vous inquiétez pas, on va revenir à vous, Monsieur le Président.

M. Max GUICHARD : Laissez faire, Monsieur le Président, mais quand trop, c'est trop. Vous avez fait trop avec les éboueurs, je vous l'ai dit. D'ailleurs, la persévérence, c'est de vous dire que ce week-end vous pouvez encore réfléchir sur l'étalement des retenues de grève.

C'est ainsi seul, parfaitement seul, que notre Groupe au Conseil municipal et à La Cub s'était opposé au plan de l'architecte GRUMBACH qui ne maintenait en vie que le Bassin n°2 pour en faire un Bassin de plaisance et condamner la Grande écluse et les formes de radoub. Ça, c'est un fait. Et la bataille fut encore longue lorsque Nicolas MICHELIN reprit les commandes du projet ; celui-ci renvoyant à des visions archaïques tous ceux qui voyaient dans les Bassins à flot le moyen de faire vivre aussi le développement économique, autrement que par le tourisme de luxe avec, il faut le dire, l'appui du Maire de Bassens. Nous avons défendu ici, par la voix de Vincent MAURIN la possibilité et même la nécessité de maintenir une activité industrielle en cœur de ville, respectueuse de l'environnement, rendue compatible avec les autres activités urbaines, mais répondant à la nécessité de rapprocher lieu de production et lieu de vie. Le montage retenu qui articule bien Bacalan et Bassens nous semble très positif et nous approuvons donc cette subvention. Cette activité doit bénéficier de tous les appuis pour faire la preuve que Bordeaux peut être une ville touristique de bien-vivre et une ville d'activités industrielles modernes.

Nous serons cependant pour cela attentifs à un aspect qui, pour l'instant, n'est pas évoqué dans cette délibération, c'est la question de l'emploi. Si cette activité reçoit le soutien de la puissance publique, elle se devra d'être exemplaire en termes de conditions de travail, de qualité des emplois, de rémunération et de formation. Et vous voyez, Mesdames et Messieurs, que j'ai associé tous ceux qui ont réellement défendu ce dossier, le Maire de Bassens et Madame DIEZ.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà et puis vous m'avez oublié moi parce qu'après l'avoir recadré, c'était à mon initiative que l'accord avec la ville de Bassens a été passé. Après Saint-DORTHE, on va peut-être écouter Saint-DELAUX parce que

Monsieur DELAUX n'est pas pour rien si le Belem vient dans les formes de radoub des Bassins à flot.

M. Stéphan DELAUX : Ça fait un peu trop longtemps que je suis à vos côtés, Monsieur le Président, sur ce dossier-là pour pouvoir accepter d'entendre ce que je viens d'entendre. Je n'ai rien contre Philippe DORTHE et je connais son intérêt pour le Port et son intérêt pour le Bacalan. De là à écrire l'histoire de la manière dont Madame AJON et Madame DELAUNAY veulent l'écrire, je pense qu'il y a un pas que l'on ne peut pas franchir. Qui a redonné le fleuve à la ville ? Qui a redonné les quais aux Bordelais ? Qui a redonné un port à Bordeaux ? Qui a mené la croisière à Bordeaux ? Qui fera vivre le refit demain ? L'œuvre d'Alain JUPPÉ. C'est bien de ça qu'il s'agit. C'est incontestable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attention, elle va entrer en syncope. Je vois que Madame DELAUNAY est au bord du collapsus cardiaque.

M. Stéphan DELAUX : Mais c'est incontestable.

M. le Président Alain JUPPÉ : Quant à Madame AJON, elle se prépare à sortir ses griffes. On va abréger tout ça. Je n'ai pas besoin référence littéraire, j'ai suffisamment d'adversaires ici très localisés sur 3 sièges, en réalité, qui passent leur temps à régler les comptes de Conseil municipal. Il vaudrait mieux les régler devant les électeurs, mais ça, c'est une autre chose. On verra bien. On va abréger ce débat. Monsieur DORTHE a tout fait. Monsieur DORTHE est un personnage éminent. Monsieur DORTHE a d'ailleurs agité l'UNESCO pour faire obstacle à toute une série de grands projets. Il passe son temps à mettre des bâtons dans les roues de la Municipalité. C'est bien connu. C'est comme ça qu'il conçoit son rôle. Ça ne m'empêchera pas de lui décerner la médaille que j'ai annoncée.

Alors, Monsieur DELAUX, on conclut vite.

M. Stéphan DELAUX : Oui, je conclus...

M. le Président Alain JUPPÉ : Le ridicule ne tuant pas, on peut continuer.

M. Stéphan DELAUX : Je voudrais simplement dire que demain, ce refit, en effet, vivra à Bordeaux. Il vivra parce que Bordeaux a cette attractivité, parce que le travail qu'a fait Alain JUPPÉ pour en arriver là permettra ce résultat. Ça sera appuyé sur ce que nous avons initié pendant un certain nombre d'années. Virginie a évoqué le Belem. Il va y avoir là une occasion formidable pour le cluster refit de faire valoir sa capacité à faire, de faire valoir sa compétitivité. Il va être mis en concurrence et j'espère que nous aurons avec ce Belem en refit à Bordeaux quelque chose de très emblématique du travail du Président de la Métropole, Maire de Bordeaux au cœur de ce projet-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Peut-être les paquebots de croisière fluviale pourront-ils aussi se rendre dans les formes de radoub, mais c'est Monsieur DORTHE qui les a attirés à Bordeaux comme chacun sait.

M. Stéphan DELAUX : Nous avons deux paquebots de croisière fluviale inscrits au refit pour l'hiver 2016.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est l'œuvre de Monsieur DORTHE. On va d'ailleurs le signaler.

Madame CALMELS ?

Mme Virginie CALMELS : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, très rapidement. Je ne peux quand même pas laisser Madame DELAUNAY expliquer que nous poussons les emplois en dehors de la ville. Je vous invite à regarder les statistiques du chômage et nous pouvons nous féliciter à Bordeaux. Ça ne manque pas de sel votre remarque. Quand vous voyez que nous pouvons célébrer notre 10^e mois consécutif de baisse du chômage des jeunes avec -9,2 %, le 5^e mois de baisse du chômage en catégorie A à Bordeaux, avec -3,2 %. Je n'ose vous donner les chiffres du Département ou de la Région et de la France.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il faut les donner !

Mme Virginie CALMELS : Ils sont évidemment nettement moins bons. Nous sommes à -3,2 quand malheureusement la Gironde ne fait que -0,2. Le chômage de longue durée recule de -3,3 %, Madame DELAUNAY, et la politique de l'emploi à Bordeaux nous anime collectivement. Et une fois encore, Madame AJON a souligné la présence d'un acteur important qui est la société ARMI et sachez que, là encore, en jouant collectif avec le Port, avec la ville, avec la Métropole, en ayant un groupe de travail qui...

Mme Michèle DELAUNAY (sans micro) : inaudible.

Mme Virginie CALMELS : Est-ce que vous me permettez, Madame DELAUNAY, de finir mon propos ? Merci beaucoup. Nous sommes donc en train de travailler au maintien de cette société sur la plaque portuaire. Il y a un groupe de travail qui avance et qui a proposé des solutions en identifiant 4 possibilités et, une fois encore, non seulement nous sommes vigilants à l'emploi, mais les chiffres le démontrent et je crois que nous pouvons collectivement nous en féliciter et remercier le Président de la Métropole et Maire de Bordeaux de ces bons résultats.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Bon. Rapidement, je ne rebondis pas sur les derniers propos de Virginie CALMELS, mais à un moment, il faut quand même regarder qu'est-ce qui se passe dans les grandes villes, dans les Métropoles, dans les territoires ruraux et avoir une vision nationale un peu plus large parce que vraiment, ...

Mme Virginie CALMELS : Vous voulez qu'on compare avec les autres Métropoles ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Il paraît qu'on était très mauvais, donc on est aussi bon que les autres !

M. Vincent FELTESSE : Il faut être un tout petit peu sérieux là-dessus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, soyons sérieux aussi.

M. Vincent FELTESSE : Après, vraiment sur la question de l'emploi, je pense que vraiment on ne peut pas se balancer des arguments comme ça et c'est assez indécent.

M. le Président Alain JUPPÉ : On ne peut pas dire, Monsieur FELTESSE que nous faisons fuir l'emploi de Bordeaux. Il faut simplement que vous le disiez à vos collègues. Ce n'est pas vrai. C'est tout.

Mme Michèle DELAUNAY : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah, ce n'est pas ce que vous avez dit ?

Mme Virginie CALMELS : Vous l'avez dit précisément, Madame.

M. le Président Alain JUPPÉ : Allez, allez, avançons. Monsieur FELTESSE a la parole. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Sur la question Bassins à flot, activité industrielle, génie des lieux, c'est pour ça que le débat est quelque peu passionné. Un, est-ce qu'il faut une densification ou pas à Bordeaux ? Oui. On l'a faite ensemble. Deux, est-ce que toute densification est bonne ? À un moment, on peut prendre du recul sur les opérations qu'on a faites. Vous l'avez vous-même fait d'ailleurs, il y a des choses qu'on a bien réussies, d'autres choses où nous pouvons dire : « Ça vieillira bien, ou ça vieillira moins bien. Je pense qu'il faut qu'on ait en permanence cette souplesse, mais ce n'est pas là le débat. Trois, est-ce que dans une ville, il faut qu'il y ait des activités industrielles ou pas ? C'est un vrai sujet ça. Problème de cohabitation. Est-ce qu'on doit aller que sur le tertiaire supérieur, que sur le numérique et ainsi de suite ? En sachant que sur Bordeaux, il n'y en a plus tellement d'activités industrielles. Il y a la SAFT un peu là, il y a le Chantier naval de Bordeaux dont j'ai pu parler et il y a la question du refit. Nous, on pense que la cohabitation est non seulement possible, mais voire indispensable et qu'on est à un moment où il est important que l'industrie soit en cœur de ville comme ça se fait dans les pays scandinaves. Et c'est là où je trouve qu'il y a une incompatibilité. On a déjà eu le débat en Conseil municipal sur : « Quel avenir pour ARMI ? ». Vous m'avez dit que jamais, vous n'accorderiez le permis de construire à ARMI. Depuis, un groupe de travail se met en place, un peu lentement, puisque sauf si mes informations sont mauvaises, la première rencontre a lieu au mois d'octobre. J'étais encore avec le Directeur d'ARMI, il y a quelques instants, au téléphone, Madame CALMELS. Arrêtez de souffler, on travaille aussi sérieusement nos dossiers et donc, je ne vois pas comment les deux sont compatibles et là, on a quelques dizaines d'emplois supplémentaires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, cette intervention ne fait pas beaucoup avancer le schmilblick. Qu'il faille densifier, je prends acte de ce que vous dites. Essayez d'en

convaincre Madame DELAUNAY qui part en guerre en permanence contre la sur-densification de Bordeaux.

Deux, qu'il y ait des densifications plus ou moins réussies, c'est clair. Nous avons porté ensemble la ZAC Bouygues à GINKO. J'attends de voir le résultat de GINKO. Ne critiquons pas cette opération trop vite. Je pense que les gens qui y vivent au total sont heureux d'y vivre et quand l'opération sera terminée, ça sera une belle opération.

Trois, qu'il faille maintenir de l'activité industrielle en ville, je n'ai aucun problème avec ça. Qui est-ce qui se bat pour que la SAFT reste en ville, dans Bordeaux et dans ce quartier ? Alors que ce n'est pas évident. Moi, tout le premier.

Quatre, ARMI ne restera pas là où est ARMI parce que c'est incompatible avec la proximité. Nous ferons tout pour lui proposer un site de réinstallation à proximité pour lui permettre de continuer son activité. Ce n'est pas les coups de fil avec le Président d'ARMI qui permettent de faire avancer. C'est l'action des gens qui sont en responsabilités comme l'est Virginie CALMELS. Voilà ce que je voulais vous dire simplement là-dessus.

Quant au génie du lieu, il a enfin un nom - je l'ai cherché longtemps - le génie du lieu, il s'appelle DORTHE. Je crois que c'est la première conclusion de ce débat passionnant. Allez, on va arrêter maintenant.

Mme Michèle DELAUNAY : Je souhaite répondre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Répondre à qui, à quoi. On connaît votre position. Allez-y.

Mme Michèle DELAUNAY : En une phrase, exprimer très clairement et sans ambiguïté possible qu'il y avait, en effet, des risques à une densification de faire fuir le travail, l'emploi en dehors de la ville. Je confirme cela et cela a été confirmé par le Président à l'instant. Si nous ne mettons pas d'emplois à l'intérieur de la ville, nos préentions écologiques de réduire le trafic seront mises à mal. Je confirme mes paroles exactes.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne veux pas prolonger ce débat. Quand on débat avec autant de mauvaise foi, on risque de s'échauffer les esprits. Qui n'a jamais dit qu'il ne fallait pas, dans toutes nos opérations, attirer autant d'emplois que d'habitants ? Tout ce que nous faisons, depuis des années et des années, c'est mixité sociale, mixité fonctionnelle, des emplois et de l'habitat. Je ne vois pas où est l'objet du débat. Créer des controverses, tout ça, uniquement par esprit partisan, je ne comprends pas. Enfin, je comprends très, très bien. Attendez un peu, on n'est pas encore en campagne municipale. Ça va venir, mais enfin bon, vous avez le temps.

Allez, après tout ça, tout va bien. On va voter à l'unanimité cette subvention pour le refit dans les conditions que j'ai toujours souhaitées et pas au-delà. Voilà. Qui est contre ? Personne. Contre ? Non. Vote pas contre ? Non, très bien. Qui s'abstient ? Non plus. Voilà, merci.

Unanimité

Mme BOST

(n°25) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire 2016-2018 - Approbation

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Comme vous, je remercie les services, les Collègues et vous-même pour ce travail de grande qualité. Qui souhaite intervenir ?
Monsieur Yohan DAVID, Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur Marik FETOUEH. Allez, Monsieur DAVID.

M. Yohan DAVID : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. D'abord, merci Monsieur le Président d'avoir voulu impulser l'économie sociale et solidaire qui se structure. C'est un pan de l'économie important. Je me permettrai juste de rajouter en complément de ce qui vient d'être dit sur ce texte, qu'en France, ça représente plus de 2,4 millions de salariés, soit plus de 57 milliards de rémunérations sur les salaires. L'impact n'est pas neutre. Toujours sur les données, ce qui vous a été précisé, je tiens à me réjouir que sur Bordeaux - vous m'aviez confié en tant que Maire, ce sujet avec d'autres élus et en l'occurrence aujourd'hui Virginie CALMELS et Alexandra SIARRI - la ville représente plus de 55 % des emplois et 60 % des structures de l'économie sociale et solidaire sur son territoire et c'est avec grand plaisir que nous pesons 16 % de l'emploi salarié privé du champ de l'économie sociale et solidaire. Ce qui nous donnait dans l'ancienne Région le *leadership*, mais nous sommes doublés par Niort. Nous ne sommes plus que 2ème et nous devons encore progresser de 3 %, ce que toutes les actions doivent pouvoir permettre.

Petit rappel historique parce qu'on l'a eu, sur « Qui fait quoi ? » Pour moi, l'économie sociale et solidaire et dès la loi de 1850, a été consolidée par loi 1901 sur le monde associatif. Après, chacun, et bien évidemment Michel ROCARD en son temps, et d'autres avant et après, y ont contribué.

Juste sur l'économie sociale et solidaire, nous l'avons vu, c'est de l'emploi, c'est aussi des actions d'insertion. Pendant la crise où c'était le seul secteur qui permettait d'augmenter le nombre de salariés qui nous a permis notamment sur Bordeaux, mais aussi Bordeaux Métropole de limiter à moindre mal la hausse du chômage, c'était le seul secteur d'activités - ça a été montré par les chiffres - qui a toujours eu son nombre de salariés - hors contrats aidés - qui a toujours eu son nombre de salariés en progression. C'est un secteur important. Quelques points faibles : le Département de la Gironde est le Département le plus faible en pourcentages de salariés de tous les départements de l'ancienne Région, ce qui nous doit nous donner des objectifs, bien évidemment, l'enjeu du plan régional.

Trois petits sujets, permettez-moi aussi de rappeler sur ce que nous faisons avec Monsieur le Maire dans le cadre du plan sur l'économie sociale et solidaire. Avec Madame Virginie CALMELS, nous recevons l'ensemble des acteurs le 13 juillet pour co-écrire avec eux nos actions, notamment aussi les actions du mois de l'économie sociale et solidaire. On a parlé de la transversalité. La transversalité est importante. La preuve, avec le service d'Emmanuelle CUNY à Bordeaux, le mois de l'ESS sera dans les écoles cette année. Ce projet vient d'être, je vous l'ai montré ce matin, valorisé par le réseau des territoires de l'économie sociale et solidaire nationalement comme un des plus beaux projets innovants dans sa lettre d'information. Toujours dans ce réseau, j'ai

eu le plaisir, il y a quelques jours, d'être réélu au Conseil d'administration et Vice-président national à l'unanimité des participants.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bravo !

M. Yohan DAVID : Merci. Les enjeux pour l'économie sociale et solidaire, ils sont dans l'évolution de nos actions économiques, notamment avec la Région. On l'a bien vu, ça a été dit par Madame CALMELS tout à l'heure, l'enjeu du développement économique, les Métropoles ont un poids important et nous devons soutenir ces opérations, y trouver notre place et y trouver notre place avec les acteurs en coordination avec eux parce que c'est à la base du développement économique. Pour revenir sur la Métropole, sachez que l'ESS est aussi transversale. Ça a été dit. Je pense à Dominique ALCALA sur le travail des déchets qui est déjà en cours d'être fait. Je pense à Patrick BOBET sur les clauses d'insertion et le travail aussi en lien avec Patrick BOBET et Anne WALRYCK qui est fait et je pense aux actions d'implantation et de développement des entreprises portées par Virginie CALMELS. Donc Monsieur le Président, je suis très, très heureux aujourd'hui.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Vous indiquez que Niort nous est passée devant, je vous rappelle que l'économie sociale et solidaire aussi c'est tout le mouvement coopératif et les mutuelles, donc Niort évidemment pèse extrêmement lourd de ce point de vue.

Monsieur ROSSIGNOL ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, c'est pour vous dire tout notre *satisfecit* de ce plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire. Si l'économie sociale existe depuis le XIX^e siècle, elle incarne aujourd'hui de nouvelles aspirations pour beaucoup de nos concitoyens : un meilleur équilibre entre capital et travail. Cette économie est née de la nécessité de répondre aux besoins économiques et sociaux que l'économie traditionnelle happée par le but de faire du profit, ne peut traiter. En effet, c'est d'abord une économie en réaction à l'incapacité de l'économie classique de traiter un certain nombre d'externalités négatives créées par l'économie prédatrice, et financiarisées que nous connaissons trop bien. Je ne mets pas sur le même plan les petites entreprises et les grands groupes internationaux. Résultant d'une démarche militante, l'économie sociale et solidaire est portée par des individus motivés pour agir autrement et qui souhaitent mettre en œuvre des solutions collectives. C'est pourquoi l'économie sociale et solidaire incite les citoyens à s'investir dans la vie sociale, culturelle, économique et politique.

La capacité de mobilisation favorise l'essaimage d'initiatives. Il n'est pas rare de voir des personnes qui ont bénéficié des services d'une association s'engager à leur tour dans une activité à caractère social et solidaire. Le modèle économique actuel centré sur la recherche de profit est insuffisant pour mettre en place une économie de service à visée sociale. L'ESS vise cela.

Aujourd'hui se pose à nous la question suivante : « Comment conserver les acquis de la modernité voire du capitalisme et s'inscrire dans un modèle économique socialement vertueux et respectueux de la planète ? ». L'économie sociale et solidaire répond à l'aspiration de la population à des pratiques éthiques : produire et consommer autrement, prendre en compte les urgences sociales et écologiques, replacer l'humain et l'environnement au centre des préoccupations. C'est pour ça que certaines structures sont pionnières, des filières de recyclage, de mobilité et d'énergie, etc. En tant que Collectivité territoriale, nous devons promouvoir la coopération entre les

différents acteurs de l'ESS et travailler en synergie avec ces structures pour mener une politique de développement durable et porteuse de solidarité sur le territoire. C'est pour ça que nous sommes très satisfaits de ce plan d'action. Je ne vais pas faire comme mon collègue précédent vous dire tout ce que fait la Ville de Bègles dans ce domaine et dire également qu'en tant que Vice-président chargé de la nature, évidemment, je suis très satisfait et tout à fait ouvert à des collaborations sur ce champ-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur Marik FETOUEH.

M. Marik FETOUEH : Monsieur Président, mes Chers Collègues, il s'agit d'un très bon plan pour l'économie sociale et solidaire. Néanmoins une déception puisque la subvention au centre d'information des droits et des familles semble avoir été supprimée. Il s'agit ici d'une action de formation et d'accompagnement des femmes pour favoriser la mixité dans les métiers, et ça concerne directement les Métropoles puisqu'il y avait une action en cours visant à favoriser la mixité au sein notamment du service de la collecte. Cette action avait été adoptée par le Conseil de Bordeaux Métropole au mois d'octobre dernier, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La mixité est une question importante parce que sans mixité, il y a un degré de sexism, il y a du sexism, du harcèlement qui est ressenti de manière plus importante et d'ailleurs l'étude qui avait été faite à la Métropole en 2013 par la sociologue Læticia FRANQUET montrait qu'il y avait quand même un tiers des femmes qui se plaignait de sexism ressenti au sein des services de Bordeaux Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, très rapidement parce qu'il est tard. Effectivement, ce rapport est bienvenu et important. Il y a des chiffres qui ont été cités tout à l'heure par Yohan DAVID et il y a une légende urbaine - je ne sais pas si elle est vraie ou pas - mais je crois qu'elle est assez juste qui est de dire qu'en France l'économie sociale et solidaire représente autant si ce n'est plus d'emplois que les groupes du CAC 40. Je dis ça, c'est important parce qu'on sait que les enjeux pour la Métropole, dans les années qui viennent, c'est la question de l'emploi.

On a eu des bonnes nouvelles récemment, notamment autour de THALES. On voit la structuration très forte de la filière aéronautique. On sait que les choses progressent fortement sur le numérique, même s'il faut être vigilant. On a l'excellence du tourisme même si j'ai regardé le dossier, je ne vois pas pourquoi on a besoin de dire qu'on est 6 millions, restons sur les notions de base, les excursionnistes ne sont pas des touristes. On est assez fort comme ça. Je dis ça à Stéphan DELAUX. Nous sommes un peu plus de 4 millions et c'est déjà bien et on peut se donner des objectifs. Et il y a aussi l'économie sociale et solidaire. Je pense qu'il faut qu'on en fasse vraiment un enjeu de rayonnement pour la Métropole, l'économie sociale et solidaire. Je sais qu'il y a la Semaine de l'économie sociale et solidaire. Je sais qu'il y a le COOP'ALPHA, la structuration, mais je pense que, dans les années qui viennent, dans la comparaison entre les lieux, le fait qu'une Métropole investisse totalement sur cette thématique qui, à mon avis, est plutôt dans l'air du temps peut être un levier extrêmement puissant au-delà des marqueurs habituels.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Madame BOST veut rajouter quelque chose.

Mme Christine BOST : Je voudrais répondre à Monsieur FETOUH. On a échangé par mail sur cette question-là. D'abord, l'accompagnement a duré plusieurs années avec le CIDFF. L'économie sociale et solidaire, on ne peut pas non plus de tout y mettre. Et là, on est sur une thématique spécifique qui concerne l'égalité homme/femme et nous en avons échangé avec Monsieur DAVID, et dans le cadre de la délégation qui est la sienne, nous allons trouver une solution positive pour ne pas laisser tomber ce subventionnement qui est d'un montant d'un niveau de 3 000 euros. On délibérera dessus dès le prochain Conseil.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attendez, je n'ai pas compris. Vous avez trouvé 3 000 euros ?

Mme Christine BOST : Oui !

M. le Président Alain JUPPÉ : Ah bah bravo !

Mme Christine BOST : Chez Monsieur DAVID.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est la solidarité entre élus.

Mme Christine BOST : Absolument. Vous savez, on arrive à régler les problèmes sans forcément toujours vous solliciter.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en félicite, je ne demande pas à tout voir.

Mme Christine BOST : Ensuite, les interventions et notamment l'intervention de Yohan DAVID m'interpellent. D'abord, je suis ravie qu'il soit heureux, aujourd'hui, avec ce rapport. J'ai beaucoup entendu parler et je l'en félicite de la qualité du travail qui est mené à Bordeaux sur la question de l'économie sociale et solidaire. J'aimerais attirer votre attention sur l'avant-dernière ligne du *slide*. Je crois que ce serait bien aussi que la capacité d'agir de la ville de Bordeaux puisse aussi bénéficier et profiter aux autres communes et qu'on puisse avoir une véritable synergie d'actions dans ce domaine d'activités qui, je le dis et je le répète - je rebondis sur ce que disait précédemment Vincent FELTESSE - on a, avec l'économie sociale et solidaire, une capacité de développer de l'emploi local, de l'emploi de proximité, de l'emploi, on l'a vu qui est de l'emploi pérenne. L'économie sociale et solidaire doit pouvoir contribuer de façon majeure à la création des 100 000 emplois à l'horizon 2030.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense qu'il y a unanimité sur ce texte et sur cette délibération. Pas d'abstentions ? Monsieur COLOMBIER s'abstient ? Abstention de Monsieur COLOMBIER. Voilà. Le texte est adopté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur COLOMBIER;

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous avons encore pas mal de dossiers, je vous appelle, bien sûr, à la concision sauf si vous n'êtes pas du tout frappés d'hypoglycémie, moyennant quoi on peut continuer assez longtemps.

M. DUPRAT P/ M. LABARDIN

(n°26) Développement du réseau de transports en commun - 3ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Création de la ligne D sur le territoire des communes de Bordeaux, du Bouscat, de Bruges, d'Eysines et du Haillan - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Enquête parcellaire - Approbation - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur COLOMBIER avait demandé à s'exprimer là-dessus.

M. Jacques COLOMBIER : Oui, Monsieur le Président, je serai rapide. Je vous rappellerai que ce dossier a fait couler beaucoup d'encre et a suscité l'opposition de nombreux habitants des communes concernées comme des commerçants impactés par le tracé de cette Ligne D.

Cette opposition est aussi la mienne sur le fond pour des raisons non pas politiciennes, mais de bon sens. J'ai été le premier dans cette Assemblée, du reste, en m'opposant au projet de métro de Jacques Chaban-Delmas à l'époque, à proposer un tramway au coût 5 fois moins cher, ce qui favorisait un kilométrage beaucoup plus important sur le territoire de La Cub. Les procès-verbaux en font du reste foi. Aujourd'hui, le bien-fondé du tramway n'est donc pas à remettre en cause, mais le trajet proposé ne sert pas à mon avis et ne dessert pas le maximum des populations qu'il devrait. Il plombera la vie commerçante de 2 axes extrêmement actifs sur Bordeaux : intra et extra-muros, à savoir la Rue Fonaudège et le Cours de la Libération qui amène sur le Bouscat. Il n'est qu'à voir dans quel état l'Avenue Thiers à la Bastide est devenue. Malgré les annonces de la Mairie de Bordeaux, cet axe n'a jamais retrouvé la vitalité et l'identité qui étaient les siennes. De plus, le quartier de Caudéran est totalement mis de côté même sur ses abords alors qu'il est un des plus peuplés de Bordeaux. Il y avait bien sûr un autre tracé possible qui permettait d'éviter la mort programmée de nombreux commerces et d'arroser aussi bien Caudéran par le côté que Le Bouscat, Eysines ou Bruges. Pour le commerce de proximité, il est suffisamment attaqué par la prolifération des grandes surfaces où la Gironde est, depuis des années, dans le Top 5 des départements comptant le plus de mètres carrés de grandes surfaces. Alors, autant ne pas en rajouter dans l'insécurité, si je puis dire, commerciale, mais de protéger ce qu'il en reste.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Vote contre de Monsieur COLOMBIER. Y a-t-il d'autres votes contre ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur COLOMBIER

M. BOBET

(n°32) Budget supplémentaire exercice 2016 - Examen - Décisions - Adoption

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HURMIC, Madame MELLIER, Madame FERREIRA, Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Oui, une à deux minutes pas plus, pour expliquer pourquoi nous nous abstenons sur ce Budget supplémentaire.

D'abord pour dire qu'en ce qui concerne la réduction des autorisations d'emprunt pour réguler les frais financiers et préserver les marges de manœuvre, naturellement, nous ne pouvons qu'approuver ce choix. La maîtrise de notre capacité de désendettement est bien évidemment une bonne chose, donc, nous l'approuvons.

Ensuite, deuxième point, en ce qui concerne les crédits liés à la mutualisation, nous espérons que prochainement un état des dépenses liées à la mutualisation nous sera présenté dans cette Assemblée afin que nous puissions y voir plus clair dans ces dépenses nouvelles générées dans l'optique d'économies à moyen et à long terme.

Troisième et dernière partie, en ce qui concerne le Budget supplémentaire de 3,30 millions d'euros qui est consacré à l'accueil de l'EURO 2016, je ne vais pas refaire le débat que nous avons déjà eu tout à l'heure, mais vous connaissez notre hostilité, en étant tous parfaitement conscients qu'il y a des retombées économiques, mais nous considérons que nous nous sommes beaucoup engagés financièrement là-dessus. Nous sommes réservés sur ces 3,30 millions d'euros supplémentaires pour cette manifestation. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame MELLIER ?

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, je veux d'abord souligner que constater des excédents budgétaires dans une période de raréfaction organisée de l'argent public, ce n'est pas tout à fait une bonne nouvelle. Cela signifie que, pour des raisons parfois indépendantes de la volonté de notre Métropole, de nombreuses actions d'investissement comme de fonctionnement de nos services n'ont pu être réalisées. Or, nous partons du principe que les besoins exprimés tant en fonctionnement qu'en investissement correspondent toujours à des réels besoins de nos concitoyens.

Pour le reste, vous décidez d'utiliser l'essentiel de cet excédent au non-recours à l'endettement. C'est un choix que nous ne contestons pas. Une partie de cet argent aurait cependant pu servir à rétablir à leur niveau initial les subventions d'associations ou d'organismes qui font œuvre utile sur le territoire et ont dû subir la baisse systématique de 5 % décidée par vous, Monsieur le Président, au regard de la politique austéritaire nationale.

Pour certaines associations comme l'Union régionale pour l'habitat des jeunes ou l'ADIL 33, pour ne prendre que l'exemple du logement, cette baisse de 5 % représente des suppressions ou des reports d'actions indispensables au regard des besoins sociaux du territoire. Vous vous étiez montré ouvert à cette proposition lors du dernier

Conseil. Le citoyen lambda aura, lui, du mal à comprendre que les petites associations manquent de quelques milliers d'euros quand l'UEFA a pour sa part reçu un peu plus de 2 millions d'euros supplémentaires pour la *fan zone*. J'ai bien entendu que vous vous êtes engagé à un maintien pour 2017 de ces subventions. L'excédent aujourd'hui constaté devrait permettre de faire mieux.

En raison de ce décalage, nous nous abstiendrons sur ce Budget supplémentaire.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Quelques secondes à peine pour pas mal d'approbations, de manière globale, sur ce résultat net disponible qui est en légère augmentation par rapport à l'année 2014 où 85 % servent à faire tomber des autorisations d'emprunt ; bien évidemment un aspect positif étant donné que nous avons vu, lors de la présentation du CA, que l'emprunt représente désormais 1/4 de notre investissement depuis 2 ans et qu'il est donc tout à fait logique de les faire tomber au maximum.

Noter qu'en fonctionnement pour les différentes affectations, la moitié correspond finalement à la mutualisation et au transfert de compétences, que ce soit sur les remboursements des communes ou sur les ajustements liés à la mutualisation, mais on sait qu'on est sur l'année 1. Il sera nécessaire, on l'avait dit, de faire un bilan.

De noter et de remercier le respect sur l'enveloppe de la politique de la ville qui avait été soulevé en Bureau.

Un tout petit regret parce qu'il faut bien en faire un. Quand on regarde dans le détail, on constate qu'il y a 111 000 euros pour des subventions supplémentaires. Ce qui représente 5,5 % de l'ensemble de ce qui est accordé en fonctionnement. Une petite réflexion sur les subventions aurait peut-être été agréable à mettre en œuvre, effectivement, mais dans l'ensemble, ce Budget supplémentaire correspond tout à fait aux orientations budgétaires globales qui ont été données.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci ? Autres remarques ? Donc abstention du Groupe Communiste. Abstention des Verts. Pas d'opposition ?

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Monsieur BOBET, pardon ? Comme tout le monde est d'accord, ce n'est pas la peine de chercher la bagarre.

M. Patrick BOBET : Non, au contraire, c'est pour répondre à Pierre HURMIC. Nous présenterons au prochain Budget parce que c'est la Loi qui le demande, l'état des lieux dans ce domaine, tout simplement. C'est obligatoire. Au prochain Budget.

M. le Président Alain JUPPÉ : OK. Il fallait un peu de temps et un peu de recul pour apprécier les conséquences budgétaires.

On m'indique et je parle sous le contrôle de Monsieur PUJOL que la 42 et la 46 sont, d'une certaine manière, regroupées, sans intervention ? Comme on ne les avait pas regroupées tout à l'heure, il faut les voter maintenant ?

M. Patrick PUJOL : Voilà absolument, donc il faut les faire voter maintenant.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sans débat donc 42 d'abord, oppositions ? Groupe Vert. Abstentions ? Et 46 ? Oppositions ? Abstentions ?

M. RAYNAL

(n°42) Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation - Décision – Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°46) Opération Campus - pôle Carreire à Bordeaux - Démolition de la résidence Léo Saignat à Bordeaux - Soutien de Bordeaux Métropole à l'opération - Convention université de Bordeaux / ville de Bordeaux / Métropole et convention Domofrance / ville de Bordeaux / Métropole - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. le Président Alain JUPPÉ : Il nous reste donc la dernière. Monsieur PUJOL ?

M. PUJOL

(n°55) Recalage annuel de la programmation du Fonds d'intérêt communal (FIC) - 2015-2018 - Décision

M. Patrick PUJOL présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir ? Monsieur TOURNERIE.

M. Serge TOURNERIE : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues. Le fonds d'intérêt communal (FIC), tel qu'on l'appelle aujourd'hui, était à l'origine motivé par la volonté de mettre en place, à disposition des maires, un dispositif simple, transparent, équitable et facilement mobilisable qui venait en remplacement du système précédent qui offrait à l'époque quelques 17 sources de financement possible pour des opérations de voirie. Le dispositif actuel doit absolument être conservé, mais comme le disait Monsieur PUJOL, il est victime de quelques raideurs qu'il faudrait corriger pour le rendre un peu plus efficient qu'il ne l'est aujourd'hui.

Les tableaux récapitulatifs qui sont présentés en annexes illustrent tout à fait les difficultés rencontrées par les communes pour utiliser ces fonds efficacement et pour avoir une vision suffisamment efficace de leur suivi budgétaire. On a des comptes qui sont figés, comme le dit la délibération, sur des durées variables de 3 à 4 ou 5 ans, selon le contenu que l'on associe voirie, espaces verts, enfouissement. Sur ces durées de 3 ou 4 ou 5 ans, on ne sait pas très bien comment ça fonctionne au-delà. Est-ce que les lignes budgétaires sont remises à zéro ? Probablement pas. Faudra-t-il reconstituer un programme pour les années suivantes ? Bien sûr que non. Autre interrogation, on sait aujourd'hui que les crédits d'engagement sont assez faibles et qu'il reste chaque année entre 40 et 60 % de crédits de non-engagés et on n'a pas de suivi ou de report, ce qui est extrêmement préjudiciable à un suivi précis. Les communes ont besoin d'une gestion plus fine et d'une vision plus claire. Il faudrait un suivi qui soit transmis au moins trimestriellement avec un bilan d'activités qui prenne en compte les engagements réels, détaillés par nature d'intervention : travaux, enfouissements, acquisitions, etc. et qui puisse, pour un meilleur suivi, présenter un tableau de financement annuel, dans le cadre d'un plan triennal glissant, et non pas bloqué à une date précise, faisant apparaître aussi, pour mieux suivre, les déficits ou les excédents d'un exercice sur l'autre. L'état des mandatements n'est utile qu'au service comptable pour l'établissement des crédits de paiement. Ils ne vont pas être pris en compte comme marqueurs des besoins des communes en matière d'aménagement du domaine public. La faiblesse des engagements, et à plus forte raison des mandatements, ne doit pas porter à penser que les financements sont anormalement élevés par rapport aux attentes et aux besoins des communes. Tous les maires vous le diront, ils n'aspirent qu'à une chose : utiliser pleinement les sommes qui leur sont allouées par le FIC.

Vu sous l'angle des programmes, les programmes qui sont actuellement traités présentent une image globalisée. Je veux dire par là que chaque ligne de programme telle qu'elle est présentée n'est en fait que le titre de l'opération ; la démarche consistant pour le moment, presque tout le temps, une fois le projet retenu, à se pencher sur son contenu. C'est-à-dire après inscription, on se penche plus particulièrement sur la situation foncière, sur les acquisitions, sur le besoin d'assainissement et autres. Bien entendu, ces procédures qui se succèdent bloquent l'utilisation des fonds alloués aux communes et ne permettent pas un bon suivi.

Aujourd'hui, devant les résultats constatés par tous, la faiblesse des engagements, les délais de réalisation, le niveau d'utilisation des crédits qui est environ de 40 à 45 % cette année, je suis convaincu que les maires seront également d'accord pour dire qu'il faut faire évoluer le mode de fonctionnement. Ces budgets spécifiques sont alloués aux communes. Elles en ont besoin. Elles doivent être en mesure de les gérer au mieux.

Le succès de ce changement, comme l'a dit Monsieur PUJOL, repose en premier lieu sur une très étroite collaboration entre les deux structures opérationnelles que sont les Pôles territoriaux et les communes à travers leurs services respectifs. Il importe ensuite d'adopter une logique de découpage de ces opérations, c'est-à-dire prendre en considération, même avant l'inscription, sur un programme triennal voire davantage... dissocier ce qui pourra être traité au niveau foncier ou étude ou assainissement à n-1, à n-2, voire à n+1, +2, +3 de manière à étaler cette dépense et résoudre les problèmes les uns après les autres et non pas attendre que la totalité des problèmes soit réglé pour que l'opération soit engagée. Cette logique de découpage et d'engagements annuels permet une optimisation des temps de réalisation - de par le détail et le découpage et le foisonnement des programmes - et une bien meilleure politique d'engagement des dépenses sur chaque exercice tout en conservant une vision triennale relativement précise.

Ce principe de fonctionnement permet également, à court terme, de se constituer un portefeuille de projets préalablement examiné en détail, évalué qui permet d'une part de se déterminer plus précisément chaque année sur le programme de réalisation le

plus pertinent et d'offrir à tout moment des possibilités de substitution sans pour autant prendre le temps nécessaire au montage d'un nouveau projet.

Pour en finir sur ce point de la recherche d'efficacité, il faut savoir, mais je crois que nous le savons tous, que les deux principaux points faibles de l'avancement de ce dossier sont, d'une part le manque évident de moyens humains pour le traitement foncier des opérations et d'autre part, pour les études de projets.

Petite suggestion : peut-être serait-il possible d'envisager, dans chaque Pôle territorial, la constitution avec les agents les plus expérimentés de groupes de techniciens qui pourraient être polyvalents et en capacité de suivre indifféremment un dossier sous le double aspect technique et foncier.

Je terminerai en signalant un point aussi qui est lié au FIC et aux travaux de voirie, c'est qu'en plus des difficultés que nous rencontrons pour l'exécution des FIC, nous sommes actuellement, et depuis plusieurs années, confrontés à une baisse, année après année, des budgets affectés aux réfections de chaussées pour les enduits superficiels et les tapis minces. Cette ligne budgétaire et ces actions seront en réduction pour 2016 de 45 %. Ce qui s'ajoute aux difficultés du FIC.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Merci, à cette heure-ci, de nous avoir donné tous ces détails.

Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Oui, juste pour dire que je suis assez en phase sur les analyses qui viennent d'être faites, sachant qu'également, on a besoin d'une meilleure coordination entre les services que ce soit ceux de l'eau et de l'assainissement et de la voirie, mais aussi avec le foncier, car les projets dépendent de cette coordination et de ce travail en commun.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. On aura un rapport au Bureau, je l'ai dit, au mois de septembre pour faire un point global sur le FIC, son fonctionnement, ses abondements parce qu'il y en a eu et ses évolutions.

M. Patrick PUJOL : Ce n'est pas fini, Monsieur le Président. Il y a encore un dossier, le n° 64.

M. le Président Alain JUPPÉ : Attendez, je voudrais faire voter sur celui-là d'abord.

M. Patrick PUJOL : Ah bon d'accord.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui est contre ? C'est un rapport là aussi ? Non, il y a une décision.

M. Patrick PUJOL : Ah oui, c'est la décision de recalage.

M. le Président Alain JUPPÉ : Décision. Contre, pas ? Abstentions ? Non.

Unanimité

Il y a encore 3 choses à faire, non, 2 choses. Il y a encore un dossier ?

M. Patrick PUJOL : Oui, il y a encore un dossier Monsieur le Président. Un dossier qui concerne la délégation de Monsieur DUCHENE qui est l'Écocité Plaine de Garonne qu'on m'a demandé de présenter très brièvement.

M. PUJOL P/ M. DUCHENE

(n°64) Ecocité plaine de Garonne. Convention locale tranche 2 - Convention - Signature -Autorisation

M. Patrick PUJOL présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame MELLIER ?

Mme Claude MELLIER : Nous transmettons notre intervention afin de gagner du temps.

Intervention écrite

Mon groupe avait déjà dit tout le bien qu'il pensait du contenu des projets présentés dans le cadre de cet appel à projets. En réalité, de tels enjeux ne devraient pas faire l'objet d'appels à projets mais devraient être partie intégrante des interventions de l'Etat sur les territoires. Mais c'est une autre histoire...

Pour la petite histoire encore, je me félicite que la gare routière rendue nécessaire par l'afflux de bus entrant dans l'agglomération n'ait pas été retenue dans les projets « ville durable ». Développer les bus comme mode de transport populaire au 21^{ème} siècle, c'est vraiment être en marche vers le passé !

Mais de nombreuses expérimentations lancées dans ce programme méritent d'être saluées et leurs résultats méritent d'être analysés pour engager d'autres modes de développement. Je pense évidemment aux hôtels logistiques sur Euratlantique et Tourville ou à l'utilisation d'acier autopatinable sur le pont Jean-Jacques Bosc.

A ce sujet, je dois exprimer quelques regrets. Vous savez que la question des accès au Marché d'intérêt national font l'objet d'âpres discussions avec les acteurs du MIN, les élus de la ville et de la Métropole. La conception initiale de la trémie du pont JJ Bosc ne permettant pas sur la rive gauche l'accès aux poids lourds autrement que sur le rond-point, beaucoup craignent un engorgement aux heures d'approvisionnement du MIN. Cela aurait des conséquences sur l'activité du MIN mais aussi en termes de nuisances pour les riverains. Je sais que M. Duchène et Mme Maribel Bernard sont mobilisés sur le sujet.

Pour ma part, je soulignerai simplement que quelque soit la solution trouvée, nous devons engager des actions concrètes pour agir sur un élément central de cette affaire, je veux dire la réduction massive du nombre de poids lourds en circulation dans notre agglomération. A

ce titre donc, le programme présenté aujourd’hui ne porte pas suffisamment d’ambitions. Le site d’Hourcade est par exemple décrit comme « stratégique pour le développement de l’intermodalité rail-route » mais aucune action ne correspond à une volonté de passer un cap dans ce secteur. Pire, le transport fluvial est totalement absent alors qu’il constitue une alternative crédible à la route. A-t-on par exemple réservé du foncier en regard du MIN pour offrir des possibilités d’approvisionnement fluvial ? C’est pourtant maintenant que ces questions se posent. Sans quoi, à circulation logistique constante, ce secteur en développement des deux côtés de la Garonne risque bien d’être totalement saturé.

La ville de Bordeaux a su ces dernières années recréer une filière de croisières et de tourisme fluvial très performante. Il y a de notre point de vue nécessité à prendre des initiatives fortes pour le transport logistique, par rail et par fleuve.

Avec cette réserve importante, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Quel est votre vote ?

Mme Claude MELLIER : Pour, bien sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pardon, contre ?

Mme Claude MELLIER : Pour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pour. Vote pour. Pas d’abstentions sur ce dossier ?

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Par précaution, je voulais faire voter sur la 37, l’IPSEC parce qu’on en a parlé et tout le monde s’est exprimé à propos du débat sur la mutuelle, mais je ne suis pas sûr qu’on l’ait fait voter.

M. Patrick PUJOL : Si, si, parce qu’elle avait été regroupée, Monsieur le Président. En tout début de séance, elle a été regroupée. Je l’ai annoncé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc nous avons terminé. Il y a un buffet qui vous attend à l’étage. Je vous souhaite bon appétit. Merci. Non ? Au Salon d’honneur.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 45

Le Secrétaire de séance

